

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : MA

Numéro : 1

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565325 Y 1182145

Taille : 4256 m²

Lieu-dit : Marais Martin

Parcelles : 558, 559, 626

Critères pour la mise sous protection :

Bas-marais de type prairie humide riche en espèces, avec dépressions plus ou moins inondées. Milieu très intéressant pour la flore et la faune. Prévoir une surface tampon (en jaune sur la carte) gérée extensivement d'au minimum 10 m autour du marais pour éviter l'apport d'engrais (eutrophisation) et favoriser une transition progressive d'un milieu à l'autre.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Fauche comme pré à litière pour éviter l'atterrissement (fauche tous les 1-3 ans, pas avant septembre), pas de fumure.

Responsabilités :

Exploitant / propriétaires du terrain

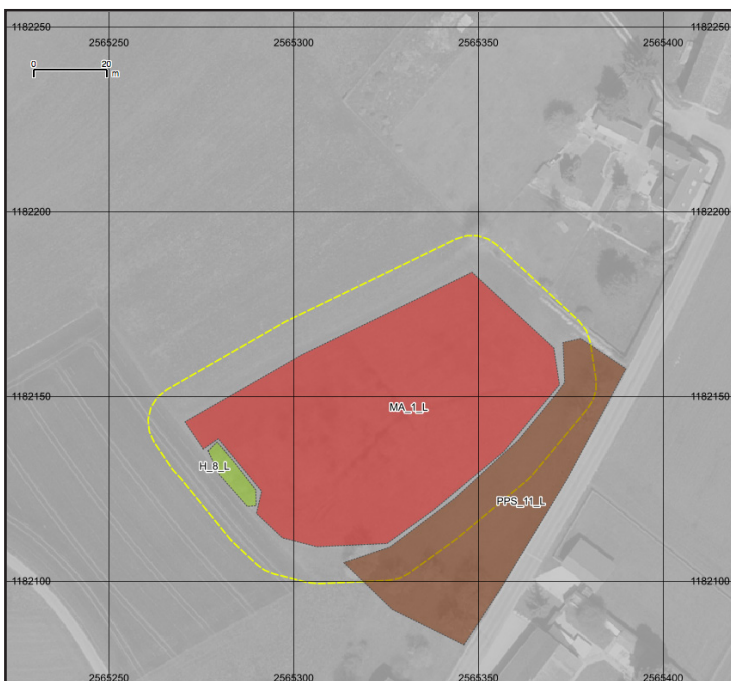
Menaces :

Mauvaise gestion, eutrophisation par la fumure des terrains à proximité.

Remarques :

Le marais et certaines surfaces alentours sont déjà exploitées extensivement comme surface de promotion de la biodiversité. Certains champs en contact ne le sont pas, la mise en place d'une zone tampon serait nécessaire pour protéger d'avantage la surface marécageuse.

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : MA

Numéro : 2

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : oui

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566128 Y 1182255

Taille : 2740 m²

Lieu-dit : Grabou

Parcelles : 86, 230

Critères pour la mise sous protection :

Clairière humide (présence de captage), actuellement déjà incluse dans une zone de protection de la nature sur le PAZ.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

PAZ

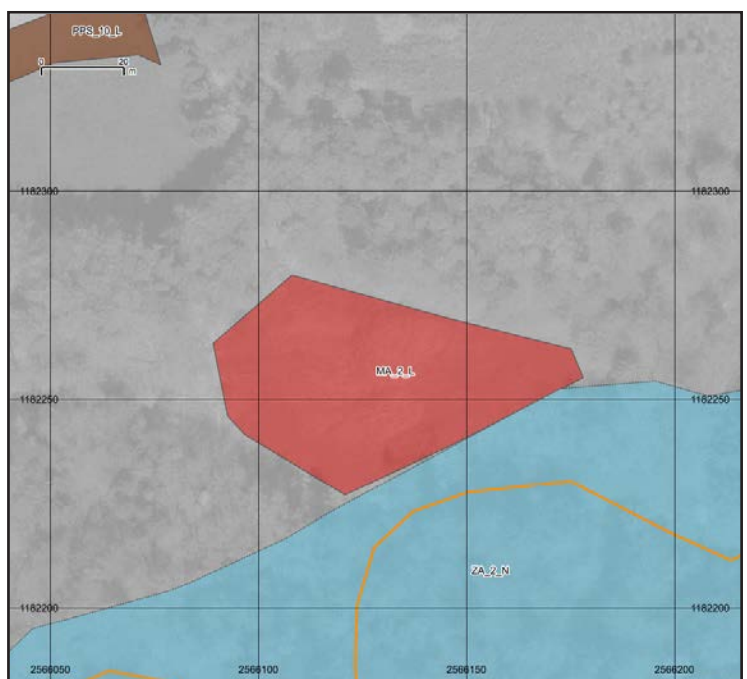
Description de la gestion :

Fauche comme pré à litière pour éviter l'embroussaillage (fauche tous les 1-3 ans, pas avant septembre), pas de fumure.

Responsabilités :

Exploitant / propriétaires du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion, présence d'espèces exotiques envahissantes.

Remarques :

Sur la zone, des bandes avaient déjà été fauchées en juin, et on trouve quelques déchets (tôles). Attention à la gestion de cette surface. Une mauvaise gestion pourrait notamment favoriser des espèces indésirables.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : MA

Numéro : 3

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : 115-007

Coordonnées centrales : X 2565090 Y 1183634

Taille : 4300 m²

Lieu-dit : Riolaz

Parcelles : 1279 A, 1571, 1013, 44, 67, 26

Critères pour la mise sous protection :

Grande surface humide (surtout roselière) dans une cuvette alimentée par un petit ruisseau, idéalement située dans une sorte de clairière. La zone est déjà classée comme d'importance locale, mais non protégée dans le PAZ. Le pâturage en contact est en principe déjà géré extensivement, ce qui constitue une bonne zone tampon (en jaune sur la carte).

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Fauche à intervalles réguliers des roseaux pour éviter l'atterrissement (fauche tous les 1-3 ans, après septembre), pas de fumure.

Responsabilités :

Exploitant / propriétaires du terrain

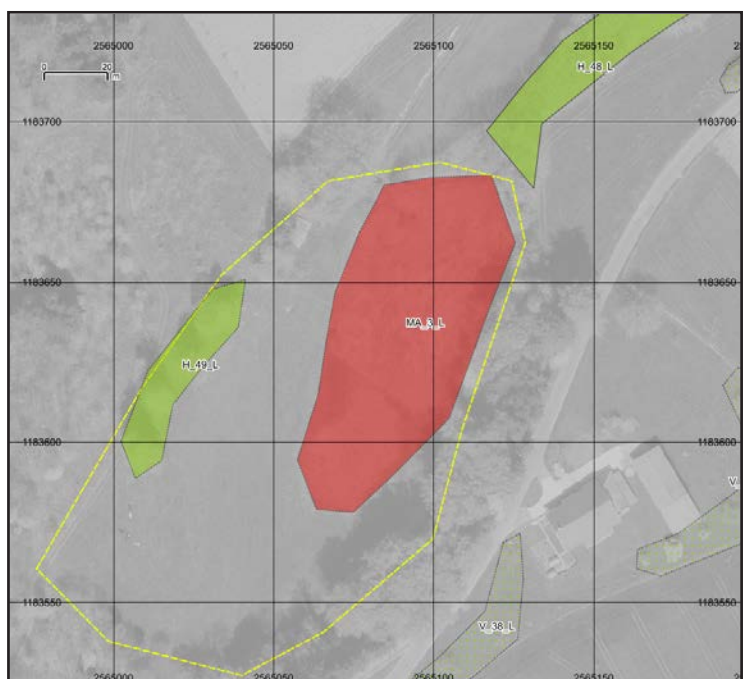
Menaces :

Mauvaise gestion, fumure

Remarques :

La zone pourrait faire l'objet de revitalisations pour augmenter son intérêt écologique (actuellement le roseau domine quasiment tout, l'intérêt serait de diversifier la zone humide moyennant quelques travaux ou aménagements). Zone à bon potentiel.

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : MA

Numéro : 4

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564669 Y 1185020

Taille : 506 m²

Lieu-dit : Fin des Esserts

Parcelles : 768

Critères pour la mise sous protection :

Talus humide d'aspect mégaphorbiée marécageuse / prairie humide, diversifiée et bien fleurie. Présence de quelques arbres adaptés à la station (frênes).

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Fauche à intervalles réguliers (fauche tous les 1-3 ans, après septembre), pas de fumure. Fauche uniquement à la motofaucheuse, éviter la compaction du sol.

Responsabilités :

Exploitant / propriétaires du terrain (Bavaud)

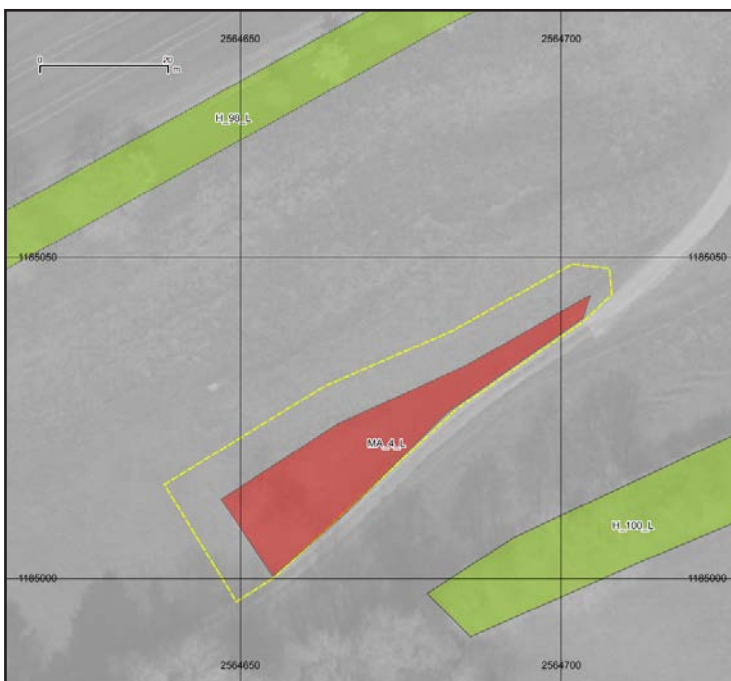
Menaces :

Mauvaise gestion, fumure

Remarques :

Idéalement mettre en place une zone tampon (en jaune sur la carte) de 5-10 m dans la parcelle en contebas gérée extensivement pour augmenter l'intérêt écologique de la surface (favoriser la transition progressive d'un milieu à l'autre)

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : MA

Numéro : 5

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564538 Y 1185771

Taille : 1485 m²

Lieu-dit : Pré de la Croix

Parcelles : 2130, 2230

Critères pour la mise sous protection :

Zone humide (roselière), avec quelques buissons et arbres poussant à l'intérieur adaptés à la station. Un petit fossé / canal passe à l'intérieur.

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

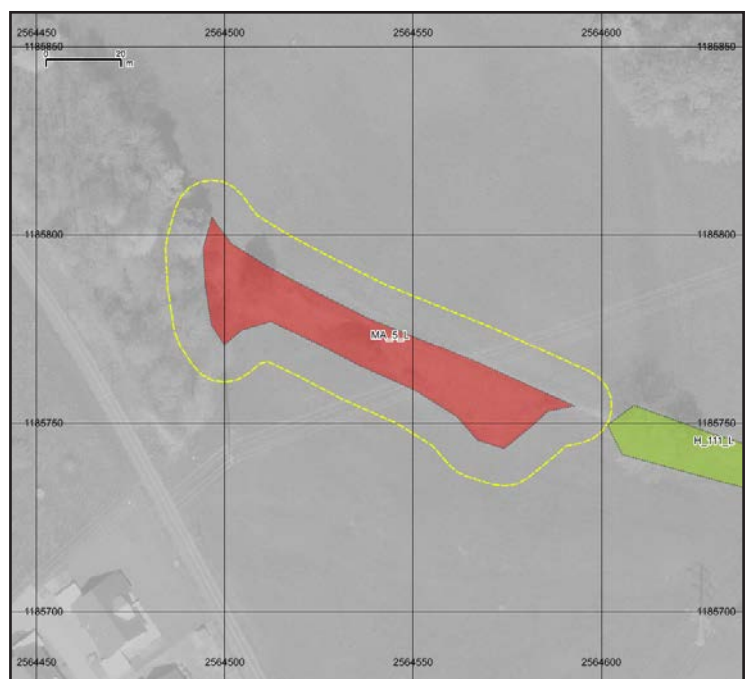
Description de la gestion :

Fauche des roseaux à intervalles réguliers (1-3 ans, après septembre) pour éviter l'atterrissement, pas de fumure, possibilité de revitaliser la zone autour du canal pour diversifier la zone humide, pas exemple pour y créer des mares.

Responsabilités :

Exploitant / propriétaires du terrain
(BOSSY CEREALES SA)

Carte de détail :



Menaces :

Eutrophisation et atterrissement

Remarques :

Idéalement mettre en place une surface tampon (en jaune sur la carte) de 10 m autour de la roselière gérée extensivement, pour augmenter l'intérêt écologique de la surface (favoriser la transition progressive d'un milieu à l'autre)

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : MA

Numéro : 6

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566325 Y 1186466

Taille : 530 m²

Lieu-dit : La Brameire

Parcelles : 46 - A

Critères pour la mise sous protection :

La cuvette formée par le terrain à cet endroit, devant le remblais du chemin de fer, crée une zone humide colonisée par une roselière.
Moyennement intéressante au niveau biodiversité actuellement, cette petite zone humide pourrait être intéressante pour une revitalisation.
Laisser une zone tampon extensive (en jaune sur la carte) de 10 m autour de la roselière.
Priorité 2

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Fauche des roseaux à intervalles réguliers (fauche tous les 1-3 ans, après septembre) pour éviter l'atterrissement, pas de fumure, travaux éventuels de décapage/creusage en cas de revitalisation.

Responsabilités :

Exploitant / propriétaires du terrain (Anken)

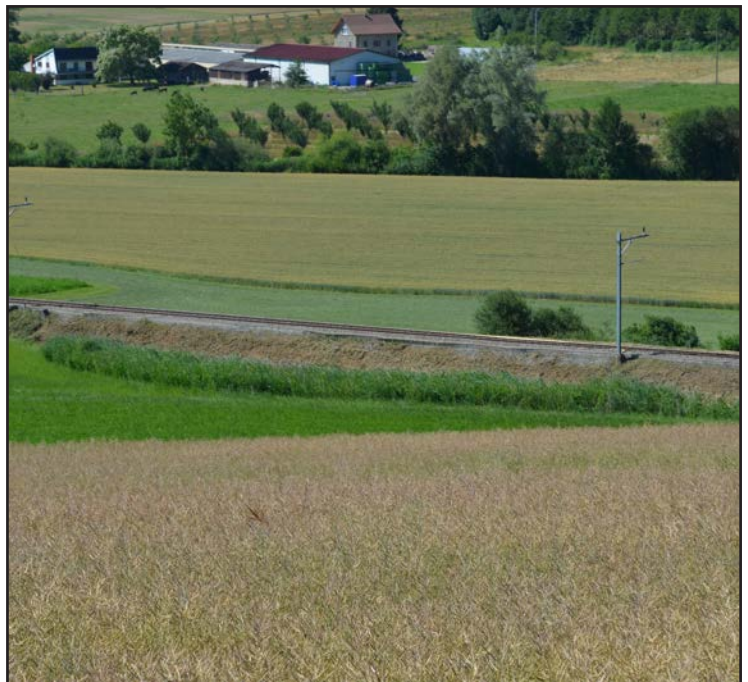
Menaces :

Eutrophisation à cause du ruissellement des engrais depuis les terrains adjacents.

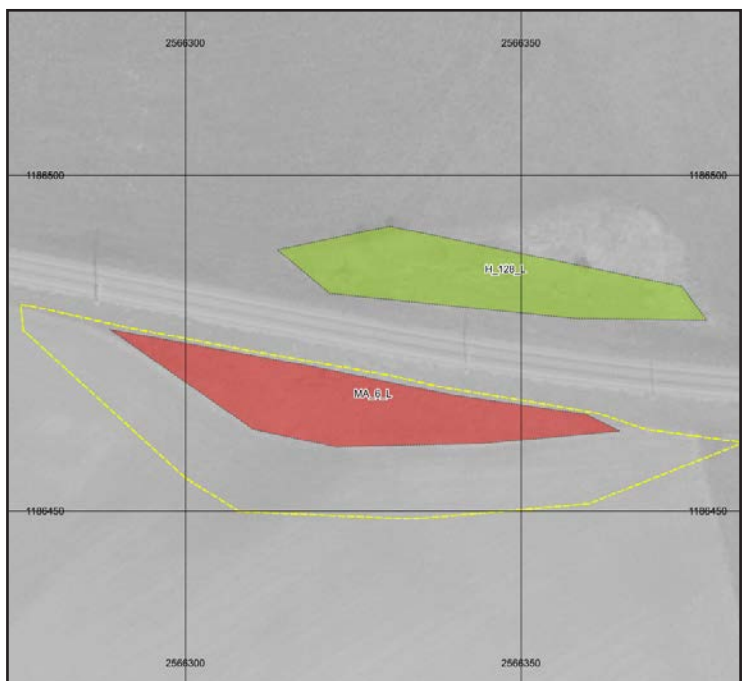
Remarques :

-

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : MR

Numéro : 1

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564533 Y 1182606

Taille : 90 m²

Lieu-dit : Champ du Chêne

Parcelles : 500

Critères pour la mise sous protection :

Tas de pierres de dimensions variées (avec quelques décombres) + buissons. Même si cet objet ne rentre pas vraiment dans la catégorie «murs en pierres sèches», il s'agit d'une structure en pierres intéressante pour la faune, de grande dimension et idéalement située au milieu d'un champ.

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Prévoir éventuellement un nettoyage des déchets non souhaitables, sinon aucune gestion à prévoir.

Responsabilités :

Exploitant / propriétaires du terrain (Joye)

Menaces :

Pas de menace évidente

Remarques :

-

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : MR

Numéro : 2

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565498 Y 1185234

Taille : -

Lieu-dit : Grand Praz

Parcelles : 148-A

Critères pour la mise sous protection :

Mur en pierres long d'une dizaine de mètres en bordure de route cantonale, joints creusés ou absents, permettant à des plantes spécifiques de s'y installer.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

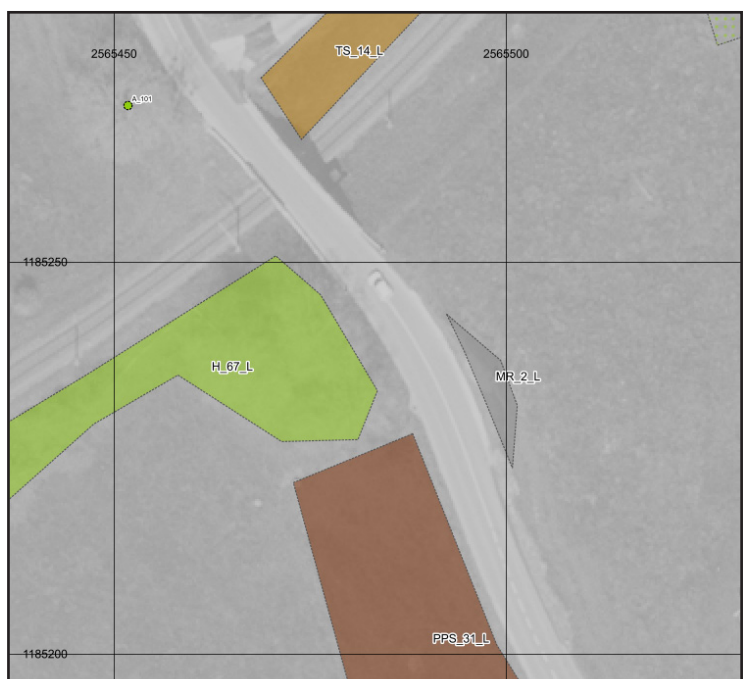
Description de la gestion :

Aucune gestion, ne pas gratter ou nettoyer les joints, ne pas passer au karcher, ...

Responsabilités :

Exploitant / propriétaires du terrain (Dougoud Philippe)

Carte de détail :



Menaces :

Pas de menace évidente

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : ZA

Numéro : 1

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565457 Y 1185058

Taille : 55'000 m²

Lieu-dit : -

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

L'Arbogne est déjà classée comme zone alluviale d'importance nationale dans la commune sur son tracé en forêt (voit carte de sythèse ZA_2_N). Le tracé en aval présente aussi un intérêt naturel et paysager, le cours d'eau est large et non rectiligne, les berges sont peu stabilisées, des bancs de graviers ou de galets apparaissent régulièrement, les berges sont boisées. Non proposons donc de classer cette section de l'arbogne comme d'importance locale.

Photo :



Autre forme de protection :

Lois cantonales et fédérales sur les eaux. A noter : L'Etat est chargé de délimiter l'espace réservé aux eaux pour tous les cours d'eau jusqu'au 31 décembre 2018. Les communes intègrent l'espace réservé aux eaux dans leur plan d'aménagement local.



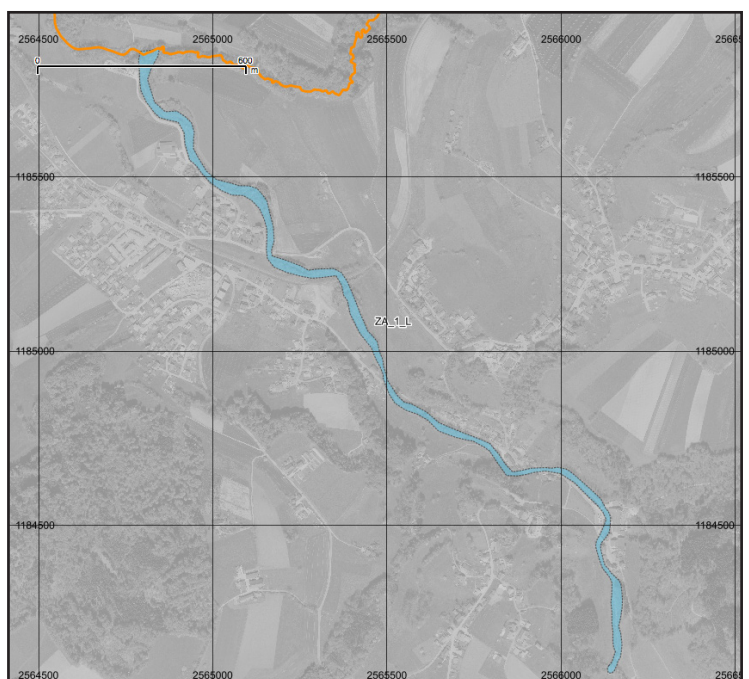
Description de la gestion :

Pas de gestion particulière, laisser faire le cours d'eau, laisser le bois mort dans le lit du cours d'eau (frayères), pas de grandes mise en lumière des berges (pour éviter l'envahissement par des plantes exotiques, déjà présentes à différents endroits).

Responsabilités :

Canton / commune

Carte de détail :



Menaces :

L'Arbogne ne semble pas être directement menacé sur ce tracé, mais comme tous les cours d'eau, c'est un milieu sensible, notamment aux pollutions, aux dérangements ou aux différents aménagements qui peuvent être faits sur les berges.

Remarques :

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : EM

Numéro : 1

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565797 Y 1182356

Taille : 21'000 m²

Lieu-dit : Russille

Parcelles : 565, 564

Critères pour la mise sous protection :

Pas de mise sous protection possible avant la remise en état. Prévoir des aménagements nature lors de la remise en état.

Photo :



Autre forme de protection :

-

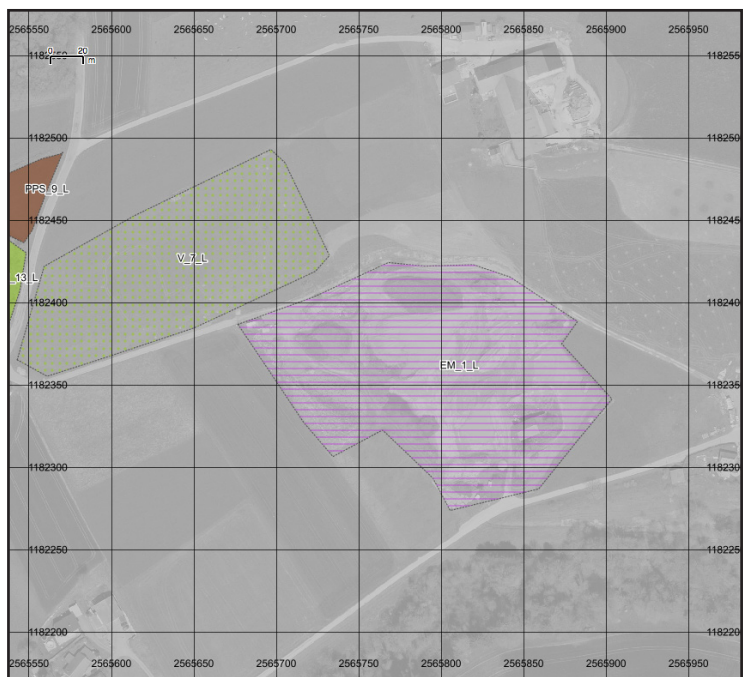
Description de la gestion :

-

Responsabilités :

-

Carte de détail :



Menaces :

-

Remarques :

Structures variées, gouilles, espèces végétales intéressantes.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : EM

Numéro : 2

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566129 Y 1183405

Taille : 43'800 m²

Lieu-dit : Chalet Delé

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Pas de mise sous protection possible avant la remise en état. Prévoir des aménagements nature lors de la remise en état.

Photo :



Autre forme de protection :

-

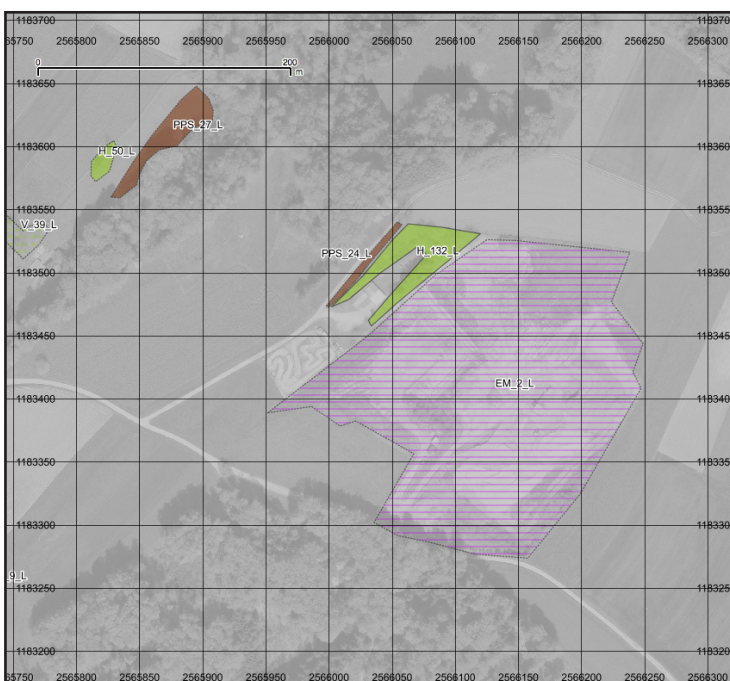
Description de la gestion :

-

Responsabilités :

-

Carte de détail :



Menaces :

-

Remarques :

Structures variées

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : EM

Numéro : 3

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2567159 Y 1182896

Taille : 22'200 m²

Lieu-dit : Chanéa

Parcelles : 813 AA

Critères pour la mise sous protection :

Pas de mise sous protection possible avant la remise en état. Prévoir des aménagements nature lors de la remise en état.

Photo :



Autre forme de protection :

-

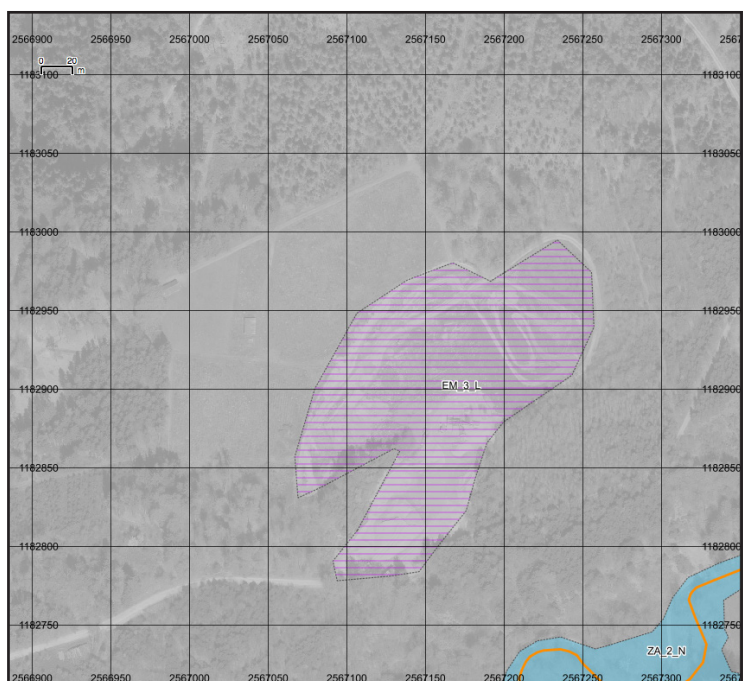
Description de la gestion :

-

Responsabilités :

-

Carte de détail :



Menaces :

-

Remarques :

Structures variées

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 1

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564224 Y 1181882

Taille : 747 m²

Lieu-dit : Route de Fribourg

Parcelles : 970, 531

Critères pour la mise sous protection :

Talus et bande herbeuse. Talus exposés quasiment plein sud, pente moyenne de env. 20° (35° pour la partie talus). Présence d'une végétation indicatrice de milieux maigres. Protégé de l'eutrophisation (par ruissellement) par la forêt en dessus.

Priorité 1

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

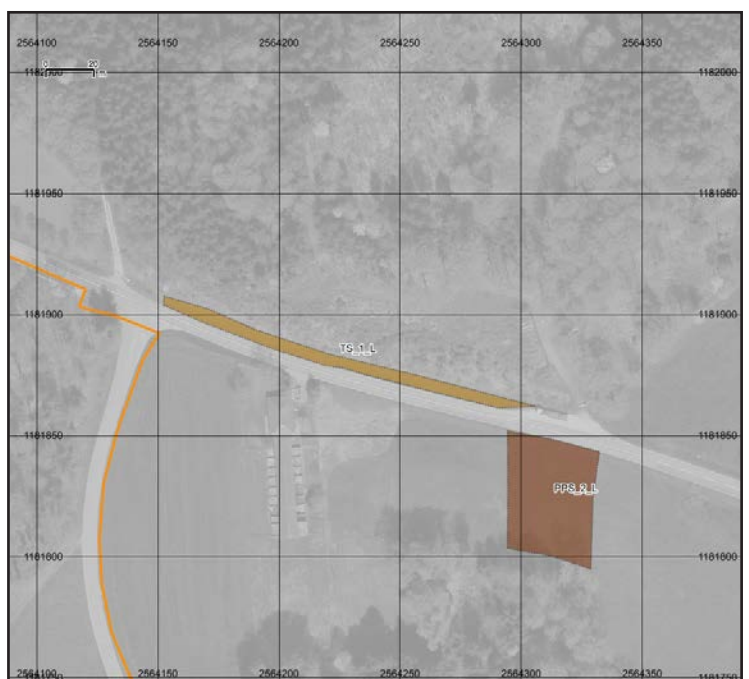
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Etat de Fribourg

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 2

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565768 Y 1181639

Taille : 244 m²

Lieu-dit : Champ devant

Parcelles : 795

Critères pour la mise sous protection :

Talus en bas de la route, pente moyenne de env. 27°. Exposition pas idéale (N-NE). Présence d'une végétation indicatrice de milieux maigres, mais peu fleuri. Protégé de l'eutrophisation par la route en dessus.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

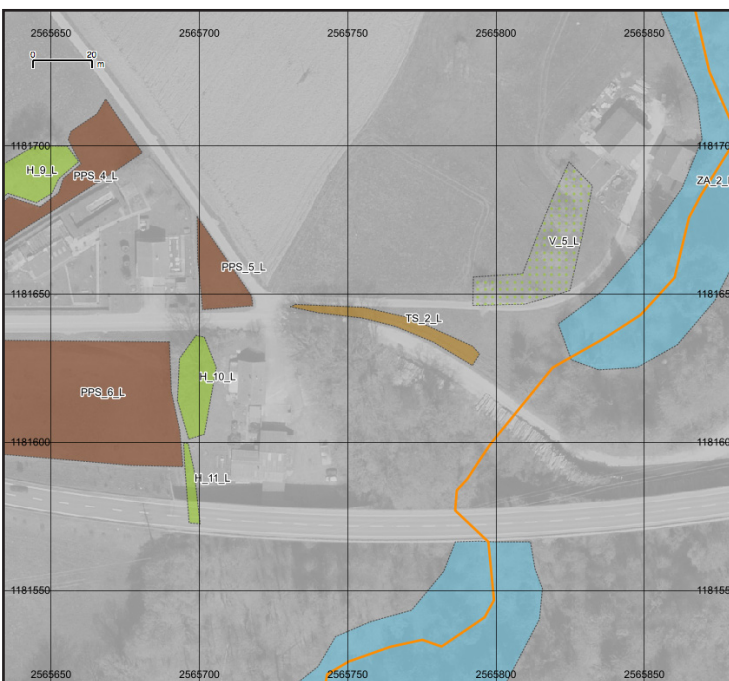
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Etat de Fribourg

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 3

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565492 Y 1181620

Taille : 757 m²

Lieu-dit : Route de Fribourg

Parcelles : 973

Critères pour la mise sous protection :

Talus bien exposé plein sud, pente moyenne de env. 20°. Bonne présence d'une végétation indicatrice de milieux maigres voir secs, bonne qualité écologique. Protégé de l'eutrophisation car la prairie en dessus est extensive.

Priorité 1

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

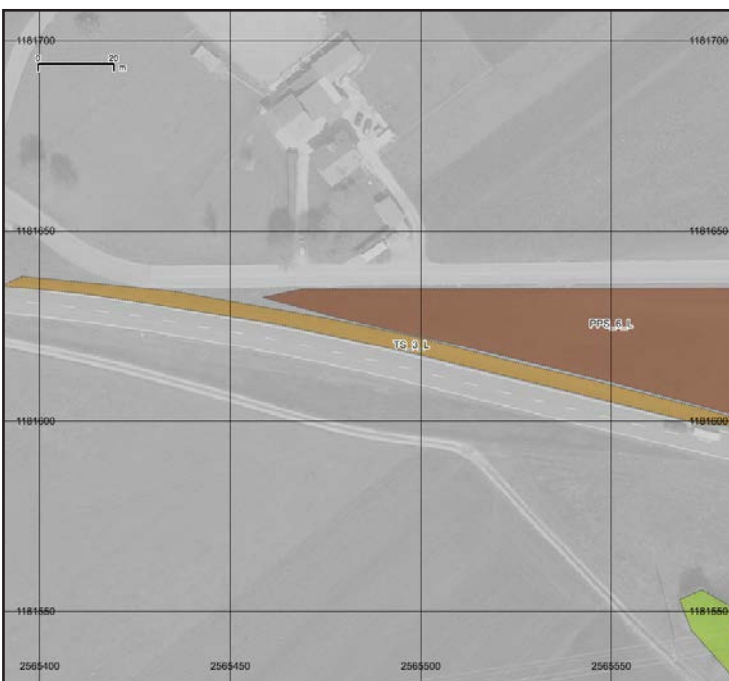
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Etat de Fribourg

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 4

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2563825 Y 1182423

Taille : 637 m²

Lieu-dit : Impasse du Botset

Parcelles : 942

Critères pour la mise sous protection :

Talus bien exposé plein sud, pente moyenne de env. 27°. Présence d'une végétation indicatrice de milieu maigres + un grand buisson d'aubépine.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

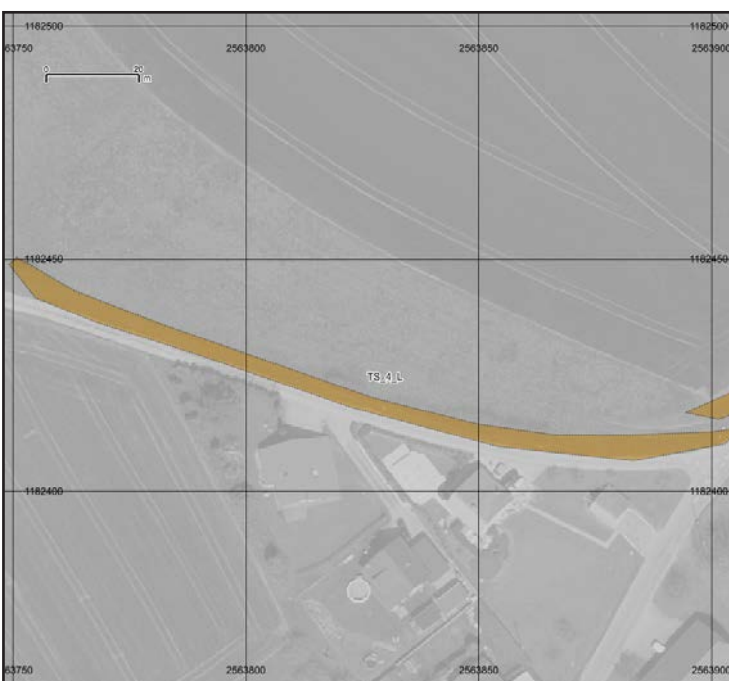
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épareuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 5

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2563960 Y 1182456

Taille : 674 m²

Lieu-dit : Route du Botset

Parcelles : 939

Critères pour la mise sous protection :

Talus bien exposé SE, pente moyenne de env. 30°.
Présence d'une végétation indicatrice de milieux maigres, bonne qualité écologique.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune

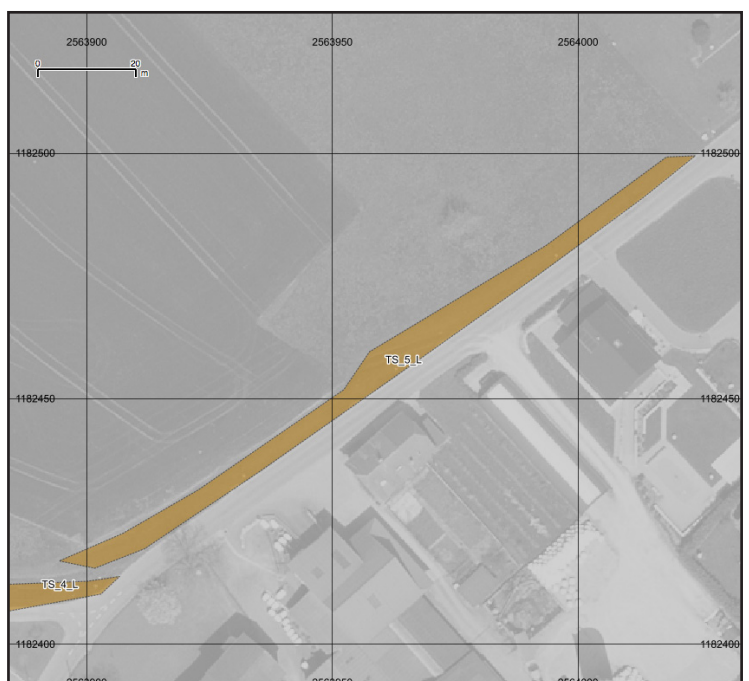
Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 6

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564178 Y 1182653

Taille : 1051 m²

Lieu-dit : Route du Jordil

Parcelles : 938, 943

Critères pour la mise sous protection :

Talus bien exposé SE et SW, pente moyenne de env. 25°. Présence d'une végétation indicatrice de milieux maigres. Protégé de l'eutrophisation par l'absence de terrain agricole en dessus. Présence de haies en dessus.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

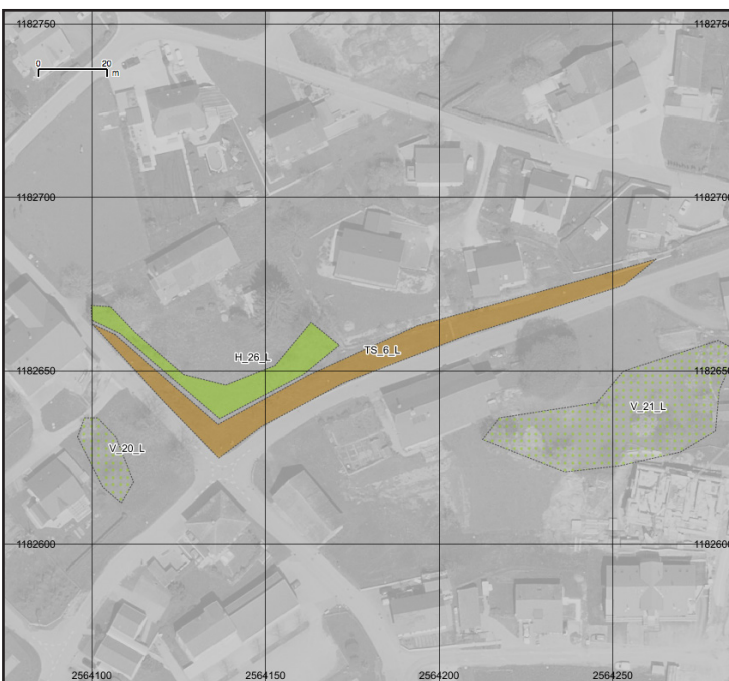
-

Description de la gestion :

Responsabilités :

Commune, privés (parcelles en contact)

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 7

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564598 Y 1182856

Taille : 269 m²

Lieu-dit : Route du Jordil

Parcelles : 959, 382, 880

Critères pour la mise sous protection :

Talus bien exposé SE, pente moyenne de env. 20°.
Présence d'une végétation indicatrice de milieux maigres, bonne présence de thym.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune / privés des parcelles en contact

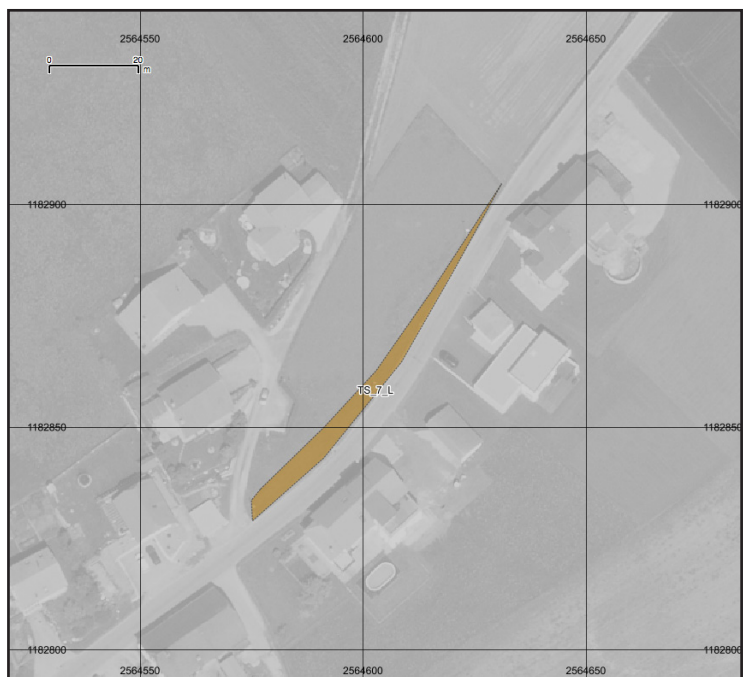
Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 8

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564762 Y 1183927

Taille : 609 m²

Lieu-dit : Bois Girard

Parcelles : 1190 CBBA

Critères pour la mise sous protection :

Talus peu en pente (seul env. 15°), en bordure de champ, exposition SE. Belle diversité, présence d'espèces indicatrices des milieux maigres.

Priorité 1

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune / exploitant

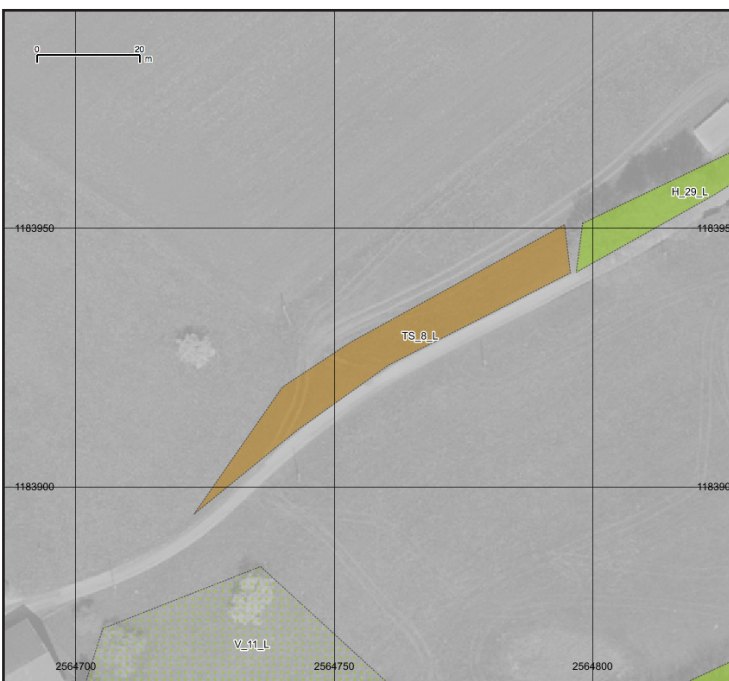
Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 9

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565682 Y 1183190

Taille : 836 m²

Lieu-dit : Route de la Scie

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Talus exposition moyenne (NO), pente moyenne de env. 30°, plantes indicatrices des milieux maigres, protégé de l'eutrophisation par la route en dessus. L'autre côté de la route est aussi intéressant, sauf la haie qui ne présente pas une bonne structure et diversité.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

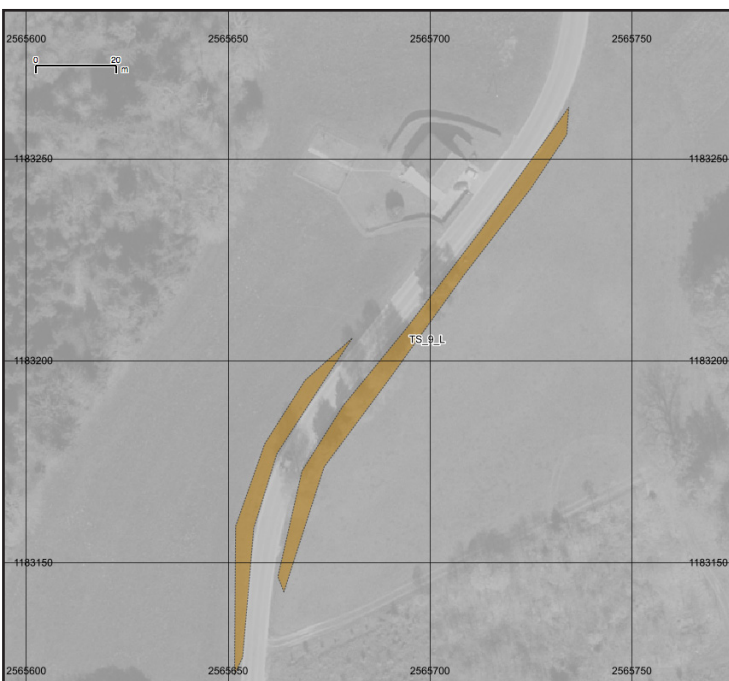
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 10

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565683 Y 1183584

Taille : 634 m²

Lieu-dit : Belleface

Parcelles : 1211 B

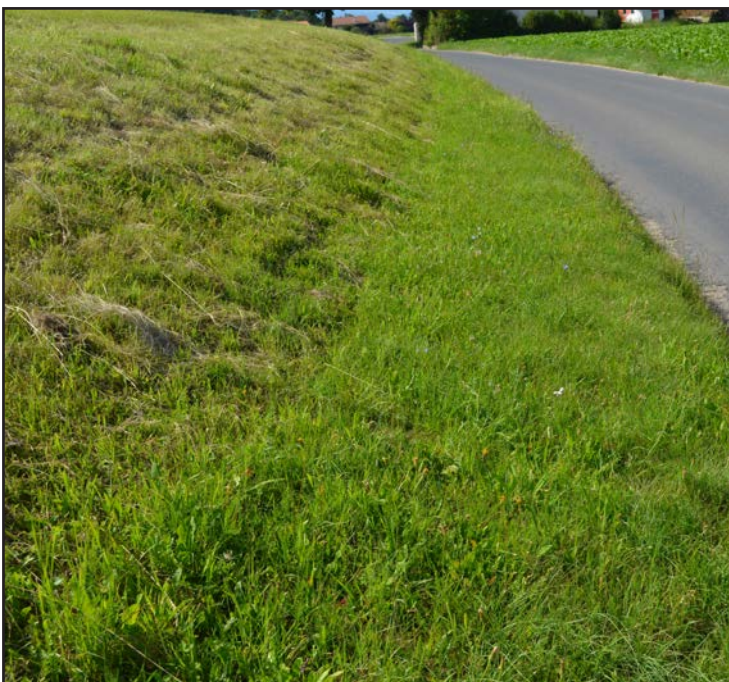
Critères pour la mise sous protection :

Talus en bordure de champ, en pente assez faible (20°), exposition moyenne (E - NE). Présence de quelques espèces indicatrices de milieux maigres.

Priorité 3

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

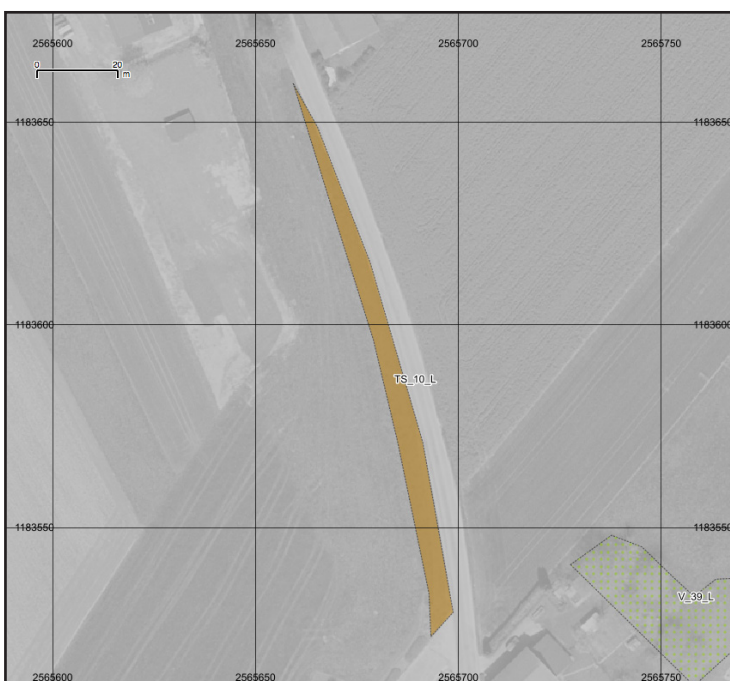
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Exploitant / Commune

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 11

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565012 Y 1183437

Taille : 641 m²

Lieu-dit : Route du Jordil

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Talus moyennement exposé (NO), pente moyenne d'environ 20°. Présence d'espèces indicatrices des milieux maigres.

Priorité 3

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

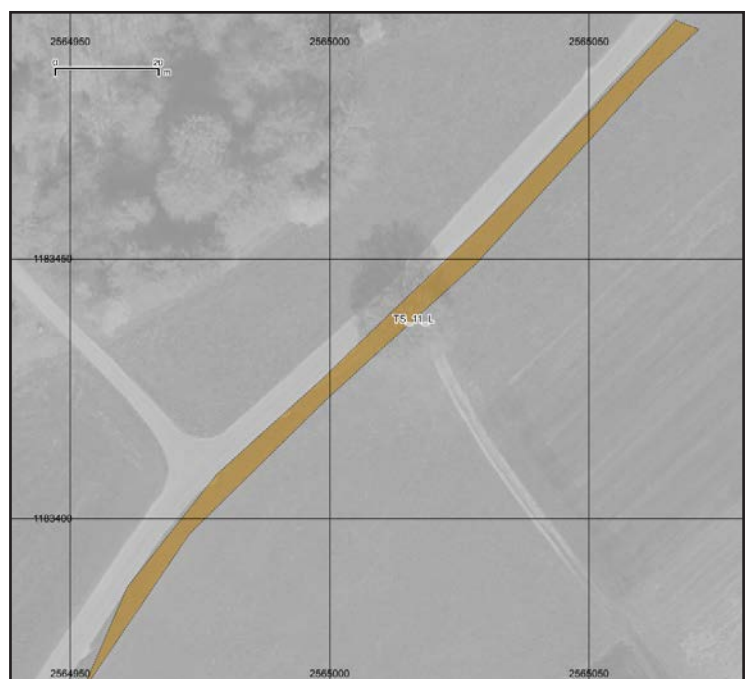
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 12

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565931 Y 1184567

Taille : 218 m²

Lieu-dit : Echelettaz

Parcelles : 57, 144

Critères pour la mise sous protection :

Talus avec présence de végétation indicatrice des milieux maigres, inclus dans le pâturage (peut-être à considérer plutôt comme PPS). Exposition N - NE. Pente moyenne env. 30°.

Priorité 3

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

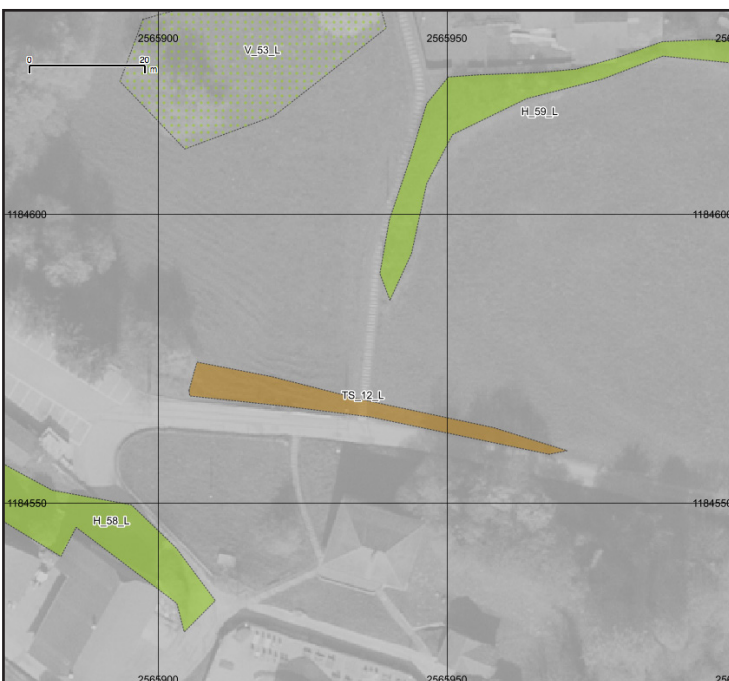
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Exploitant

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 13

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565619 Y 1185050

Taille : 577 m²

Lieu-dit : Route des Parchy

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Talus bien exposé SO, en contrebas de la route cantonale, présence d'espèces indicatrices des milieux maigres. Pente moyenne env. 28°. Protégé de l'eutrophisation par la route cantonale.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

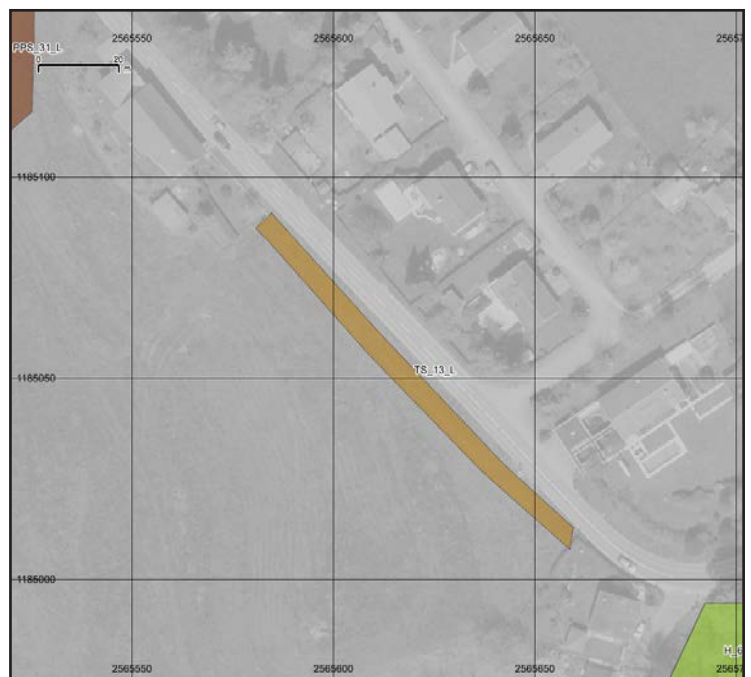
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Etat de Fribourg

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 14

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565506 Y 1185311

Taille : 829 m²

Lieu-dit : Grand Praz

Parcelles : 50

Critères pour la mise sous protection :

Talus bien exposé SE, pente moyenne env 27 °, protégé de l'eutrophisation par sa position entre les rails et le chemin.

Priorité 2

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

CFF

Menaces :

Gestion non adaptée.

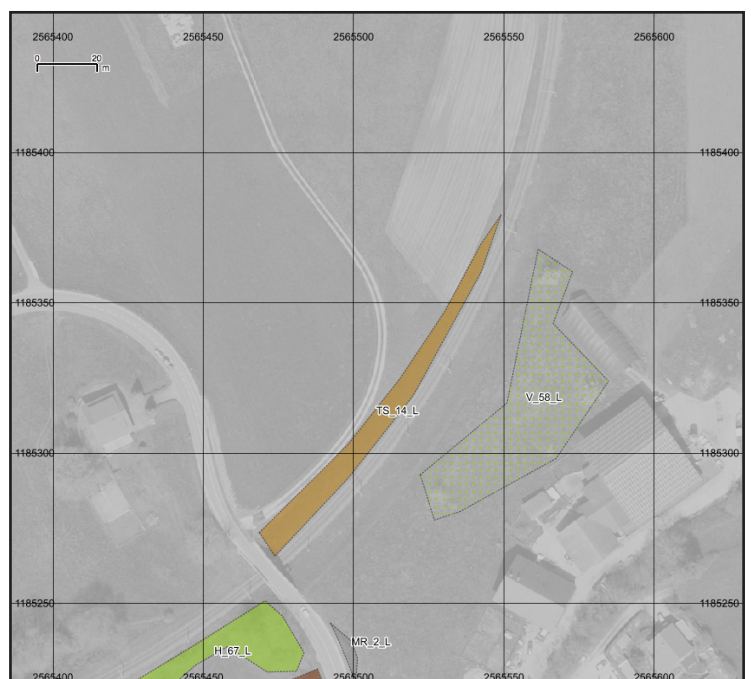
Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épareuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 15

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566516 Y 1185135

Taille : 173 m²

Lieu-dit : Pré Michel

Parcelles : 802, 805

Critères pour la mise sous protection :

Talus en bord de route devant 2 parcelles privées d'habitation. Exposition SO, pente moyenne env. 25°. Présence d'espèces indicatrices des milieux maigres.

Priorité 3

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune / propriétaires des 2 parcelles.

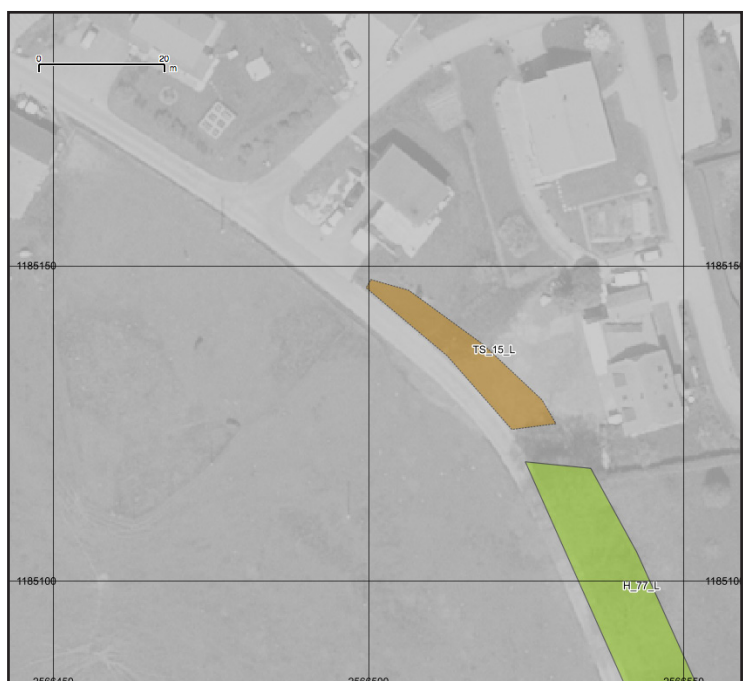
Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 16

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566116 Y 1185426

Taille : 254 m²

Lieu-dit : Sur la ville

Parcelles : 679, 791

Critères pour la mise sous protection :

Talus en bord de route devant 2 parcelles privées d'habitation. Maigre et bien fleuri. Exposition SO, pente moyenne env. 30°.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

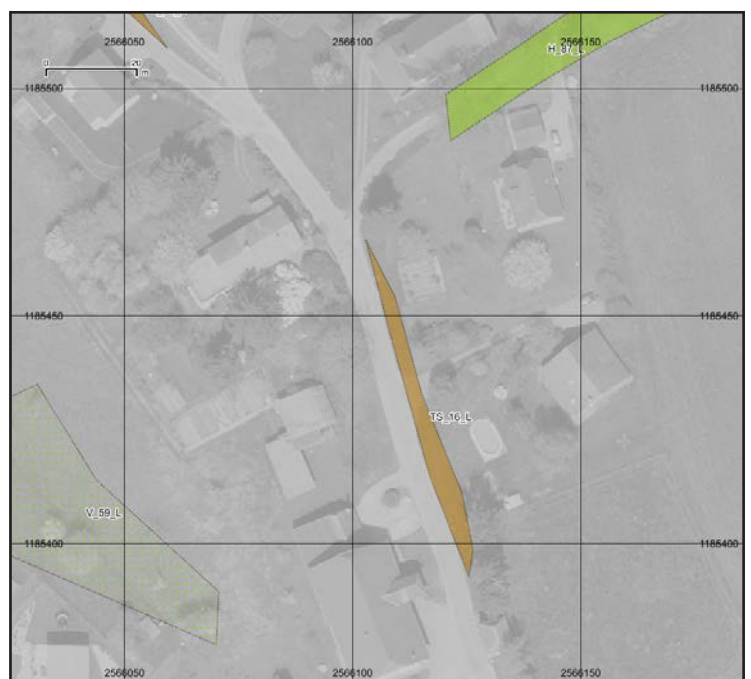
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune / propriétaires des 2 parcelles

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 17

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564310 Y 1185840

Taille : 686 m²

Lieu-dit : Granges Philings

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Talus exposition E - NE, pente moyenne env. 20°.
Présence d'espèces indicatrices de milieux maigres.
Enrochement sans joints en bas du talus.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Exploitants / commune

Menaces :

Gestion non adaptée.

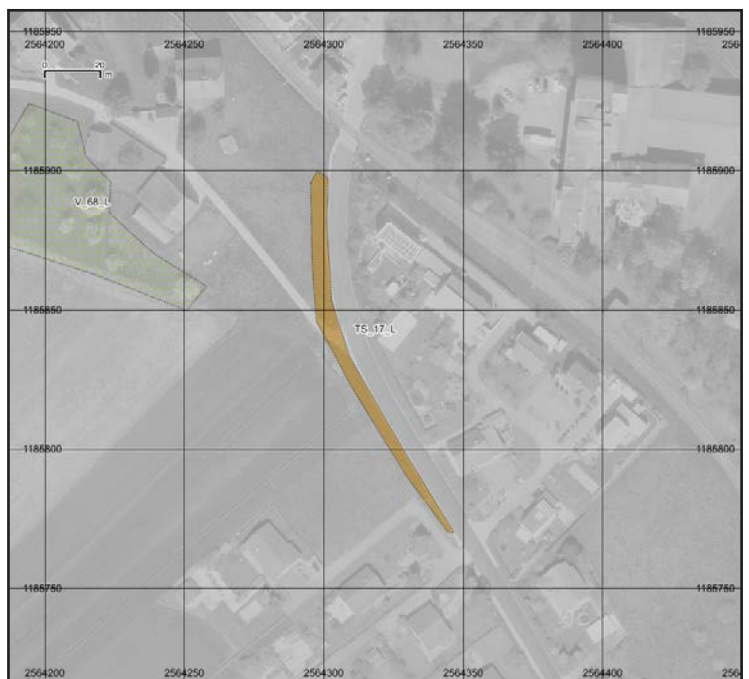
Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 18

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2563364 Y 1185529

Taille : 1339 m²

Lieu-dit : Mollaton

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Talus en limite de commune, sous la route cantonale, exposition E - SE, pente moyenne 20°.

Priorité 3

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

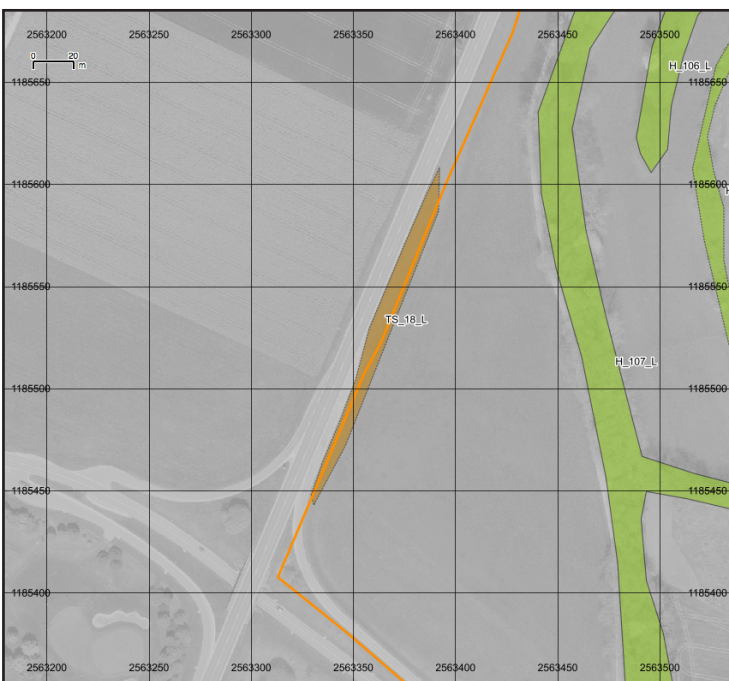
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Etat de Fribourg / Vaud

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 19

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565044 Y 1185275

Taille : 636 m²

Lieu-dit : Cousset

Parcelles : 2032

Critères pour la mise sous protection :

Talus très bonne exposition sud, quelques buissons. Pente moyenne env 28°.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

CFF

Menaces :

Emploi actuellement du girobroyeur

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 20

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565058 Y 1185302

Taille : 765 m²

Lieu-dit : Cousset

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Talus exposition nord, mais présence d'espèces indicatrice de milieux maigres. Pente moyenne env 32°.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

CFF

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 21

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564962 Y 1184961

Taille : 765 m²

Lieu-dit : Fin des Esserts

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Talus diversifié, présence d'espèces indicatrices de milieux maigres, protégé de l'eutrophisation. Exposition E, pente moyenne env. 27°.

Priorité 1

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

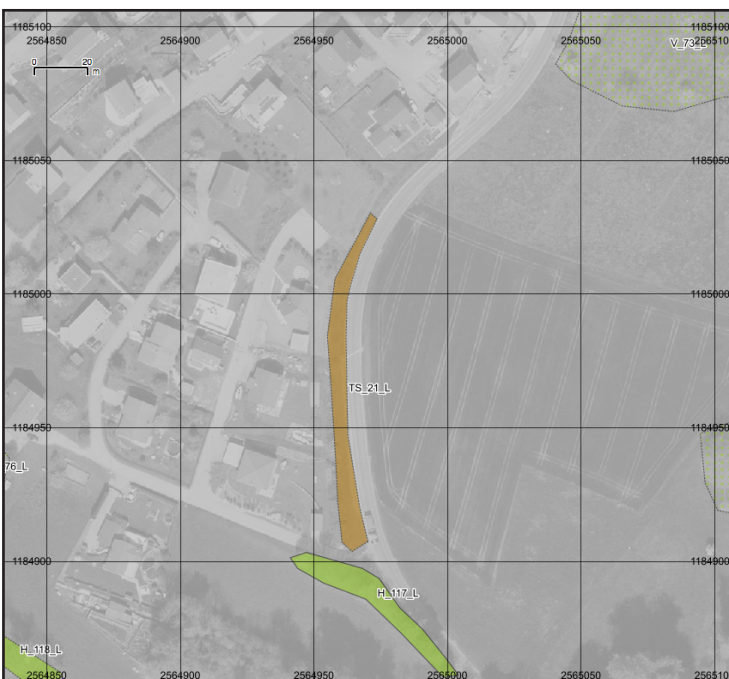
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épareuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 22

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565053 Y 1185160

Taille : 743 m²

Lieu-dit : Fin des Esserts

Parcelles : 2553

Critères pour la mise sous protection :

Talus diversifié, présence d'espèces indicatrices de milieux maigres, protégé de l'eutrophisation. Exposition E, pente moyenne env. 26°. Autre côté de la route également intéressant sur une petite largeur.

Priorité 1

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune

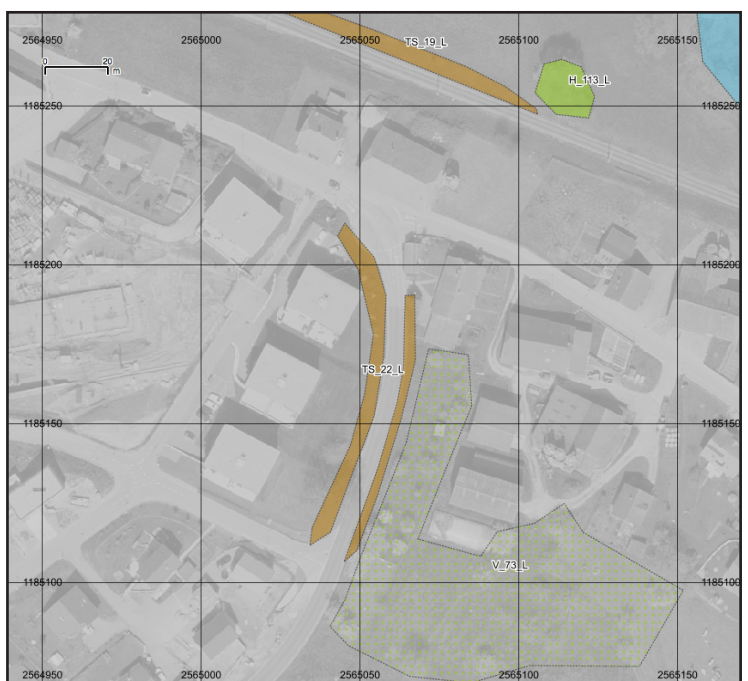
Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 23

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566016

Y 1185556

Taille : 549 m²

Lieu-dit : Les Chillès

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Talus raide (pente > 40°), exposition SO. Présence d'espèces indicatrices de maigreur.

Priorité 2

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

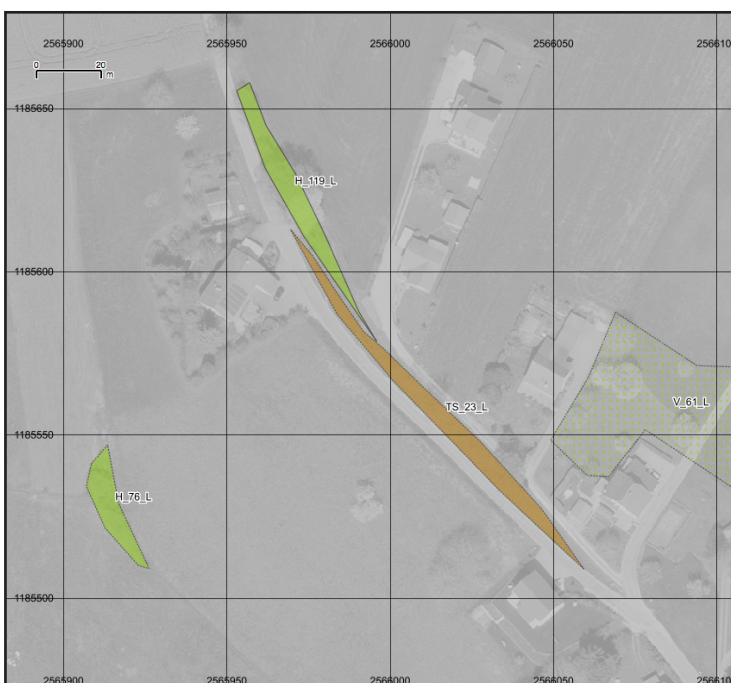
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : TS

Numéro : 24

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565952 Y 1186466

Taille : 1121 m²

Lieu-dit : En Sofferens

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Talus exposition E, présence d'une bonne diversité et d'espèces indicatrices de milieux maigres. Pente moyenne env. 30°. Autre côté de la route également intéressant.

Priorité 1

Les talus secs ne sont pas répertoriés sur le PAZ.

Photo :



Autre forme de protection :

-

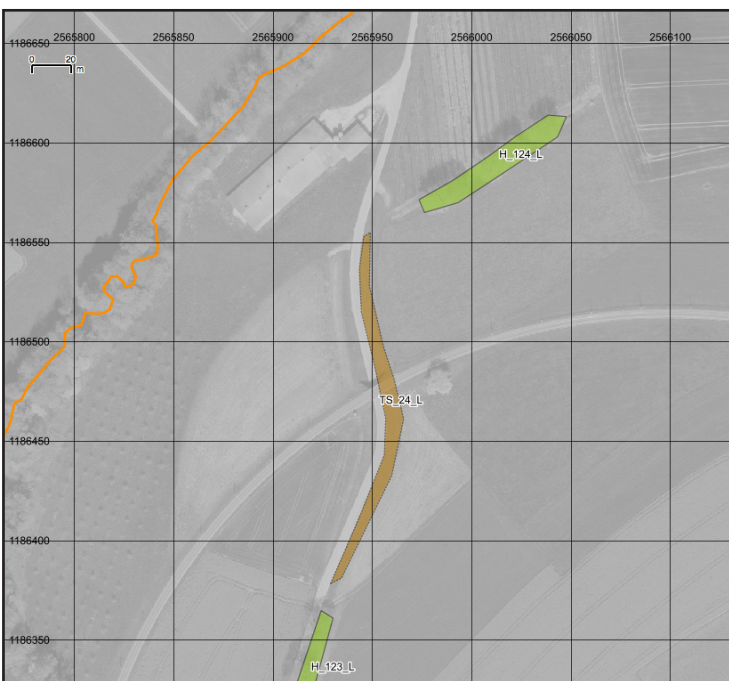
Description de la gestion :

Une fauche annuelle (de juillet à octobre), idéalement à la motofaucheuse, sans emploi de girobroyeur. Fauche pas trop basse (> 10 cm) + évacuation du foin après séchage. Pas d'engrais ou de fumure. Pas de traitements phytosanitaires.

Responsabilités :

Commune

Carte de détail :



Menaces :

Gestion non adaptée.

Remarques :

Si la fauche est effectuée à l'épaveuse, la régler suffisamment haute (10 cm) pour ne pas abimer la végétation à ras du sol. Utiliser le système de sustentation de la machine pour ne pas appliquer une trop grande pression au sol.

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 1

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564623 Y 1181419

Taille : 3037 m²

Lieu-dit : Fin d'Amont

Parcelles : 683

Critères pour la mise sous protection :

Prairie avec indicateurs de maigreur, bonne diversité.

Cette prairie est bien située et fleurie. Actuellement exploitée en SPB (Surface de promotion de la biodiversité).

Les 20 m en haut de la pente contre la haie sont les plus intéressants.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

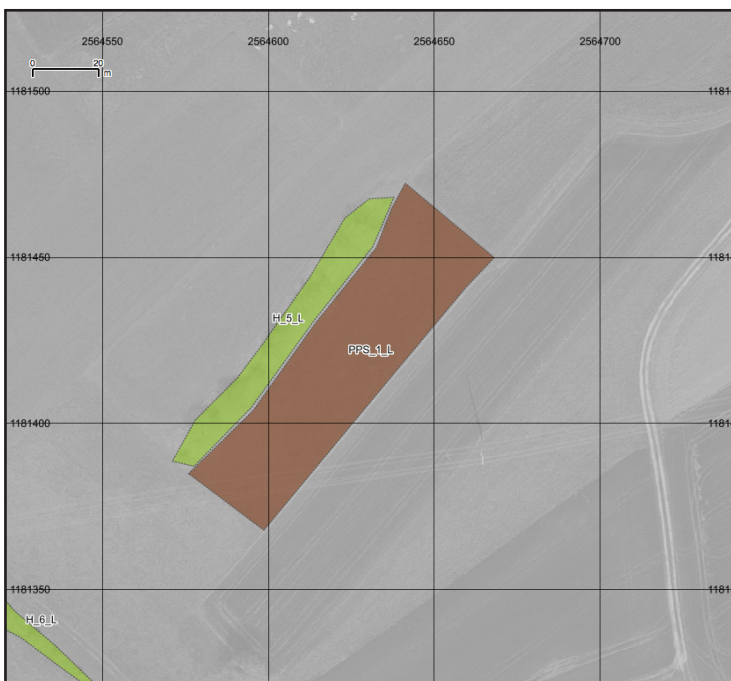
Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 2

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564312 Y 1181824

Taille : 1720 m²

Lieu-dit : Breloures

Parcelles : 534

Critères pour la mise sous protection :

Partie de prairie avec indicateurs de maigreur et bien fleurie.

Actuellement exploitée en SPB (terrains autour également)

Priorité 2

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

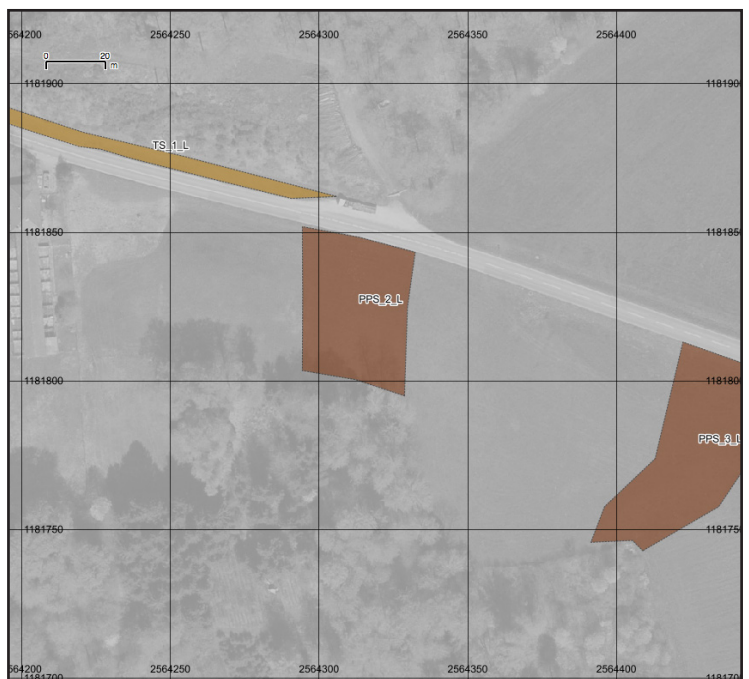
Remarques :

-

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 3

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564427 Y 1181777

Taille : 2161 m²

Lieu-dit : Breloures

Parcelles : 533, 665

Critères pour la mise sous protection :

Partie de prairie avec indicateurs de maigreur et bien fleurie.

Actuellement exploitée en SPB

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

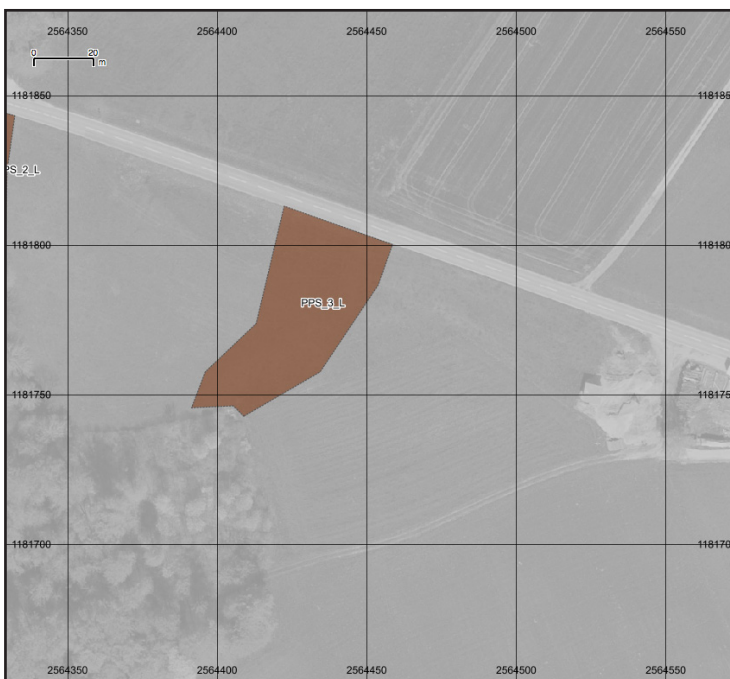
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 4

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565651 Y 1181686

Taille : 812 m²

Lieu-dit : Champ Devant

Parcelles : 648

Critères pour la mise sous protection :

Prairie cernée par une haie, les bâtiments et la route. Bonne diversité et bien fleurie. Actuellement exploitée en SPB (qualité II)

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

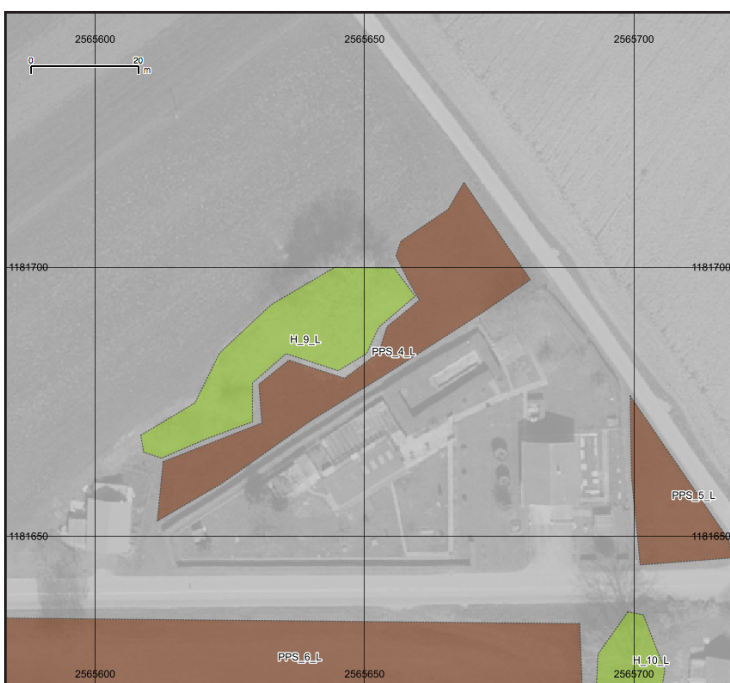
Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 5

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565706 Y 1181656

Taille : 301 m²

Lieu-dit : Impasse du Moulin

Parcelles : 650

Critères pour la mise sous protection :

Prairie avec indicateurs de maigreur, cernée entre les routes et le bâtiment.

Priorité 2

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

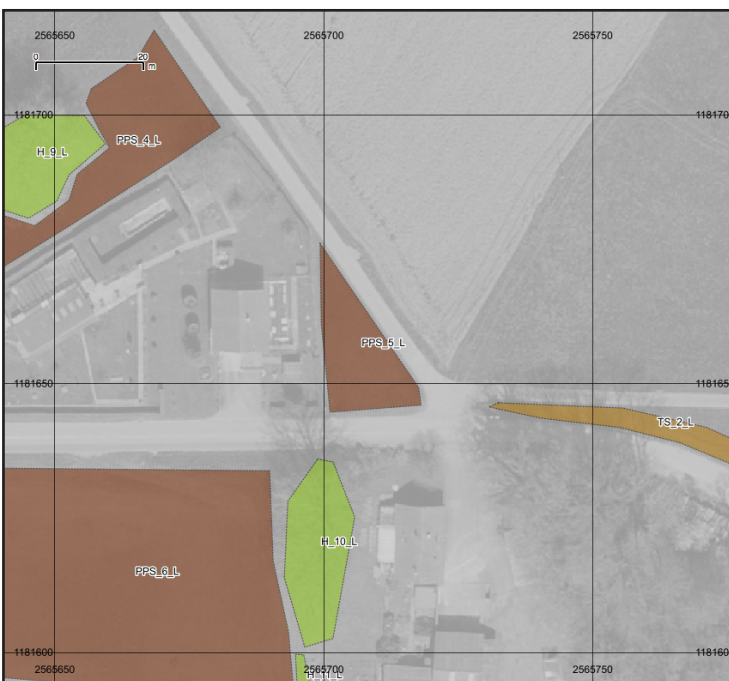
Remarques :

-

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 6

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565605 Y 1181618

Taille : 6407 m²

Lieu-dit : Champ Devant

Parcelles : 650

Critères pour la mise sous protection :

Belle prairie maigre de grande surface entre les 2 routes, végétation basse, beaucoup d'espèces des milieux maigres.

Actuellement exploitée en SPB

Priorité 1

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

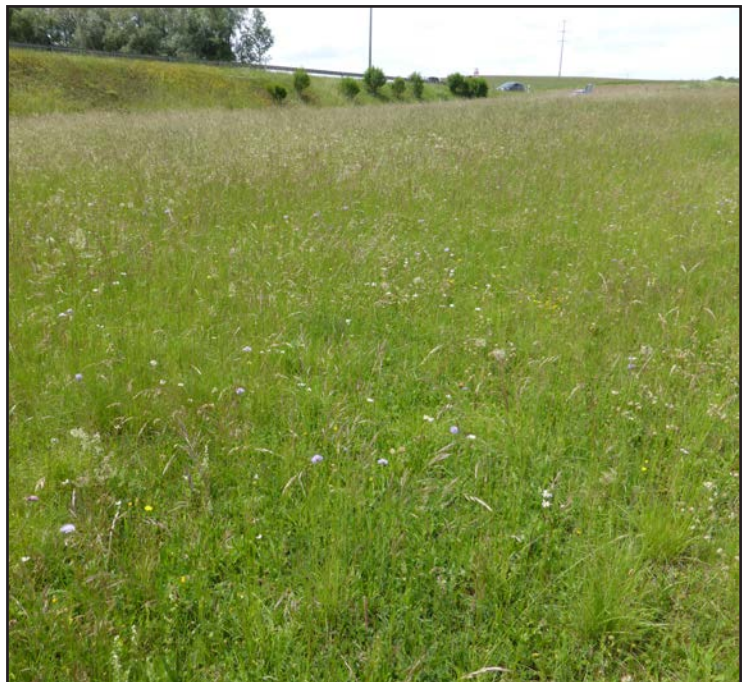
Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

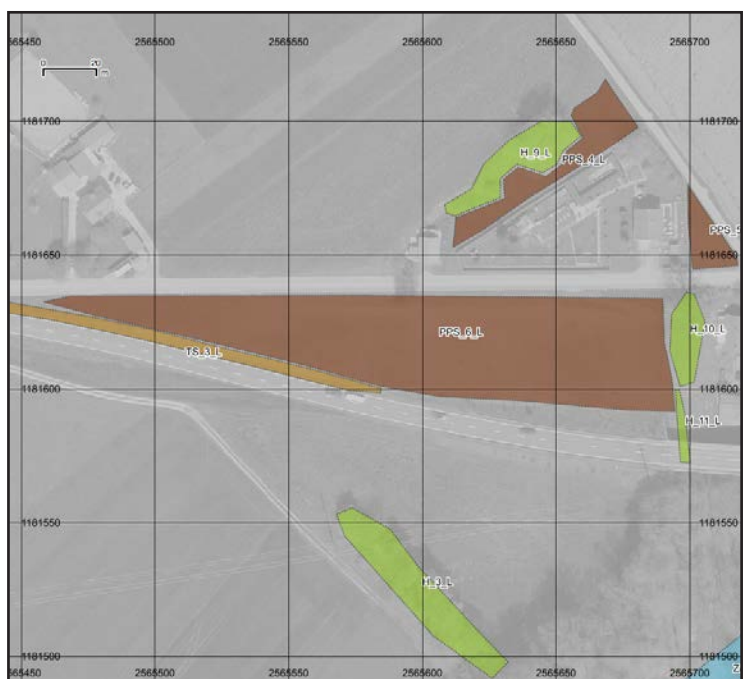
Remarques :

-

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 7

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565179 Y 1181841

Taille : 727 m²

Lieu-dit : Route de Montagny

Parcelles : 615

Critères pour la mise sous protection :

Prairie avec indicateurs de maigreur, entre la route et le bâtiment.

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 8

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565521 Y 1182392

Taille : 412 m²

Lieu-dit : Champ Bétrisa

Parcelles : 546, 547, 548

Critères pour la mise sous protection :

Prairie de petite taille entourée d'arbres, végétation maigre et basse.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

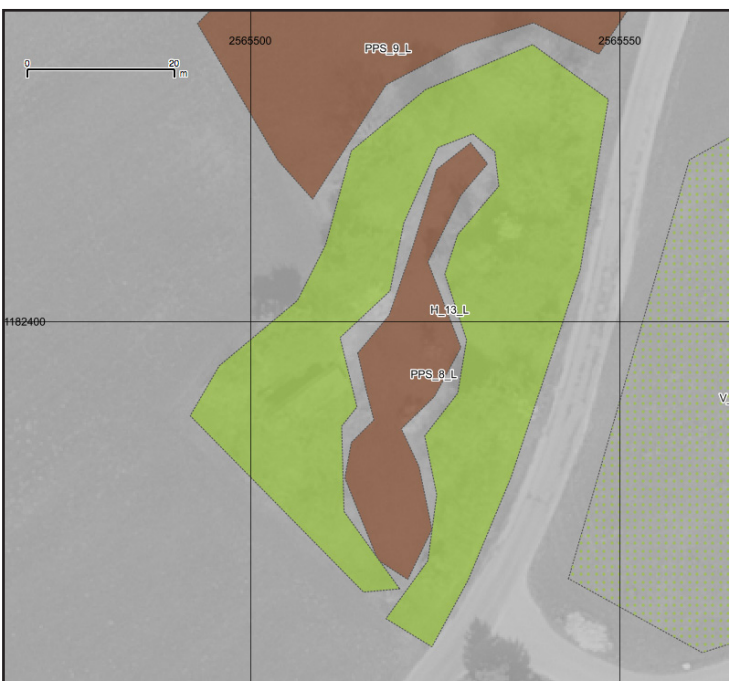
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 9

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565531 Y 1182455

Taille : 2401 m²

Lieu-dit : Champ Bétrisa

Parcelles : 546, 547, 548, 544

Critères pour la mise sous protection :

Partie de prairie avec indicateurs de maigreur.

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

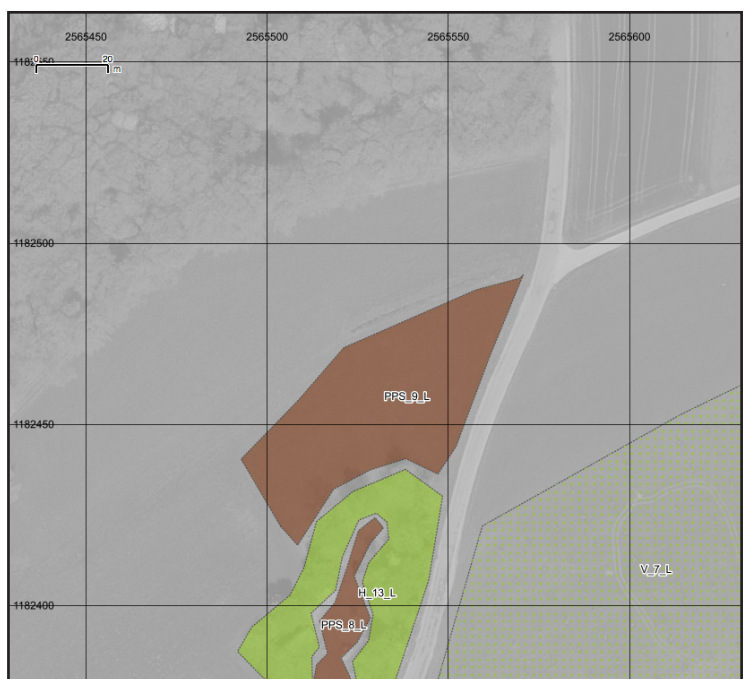
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 10

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : oui

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566043 Y 1182331

Taille : 929 m²

Lieu-dit : Grabou

Parcelles : 230

Critères pour la mise sous protection :

Partie de la prairie en pente depuis la route, bonne floraison et indicateurs de maigreur.

Actuellement exploitée en SPB (qualité II)

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

PAZ

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 11

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565354 Y 1182119

Taille : 1945 m²

Lieu-dit : Route de Montagny

Parcelles : 558, 625

Critères pour la mise sous protection :

Prairie avec indicateurs de maigreur, entre la route et le bâtiment. En contact avec la prairie à litière (MA_1).

Actuellement exploitée en SPB

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

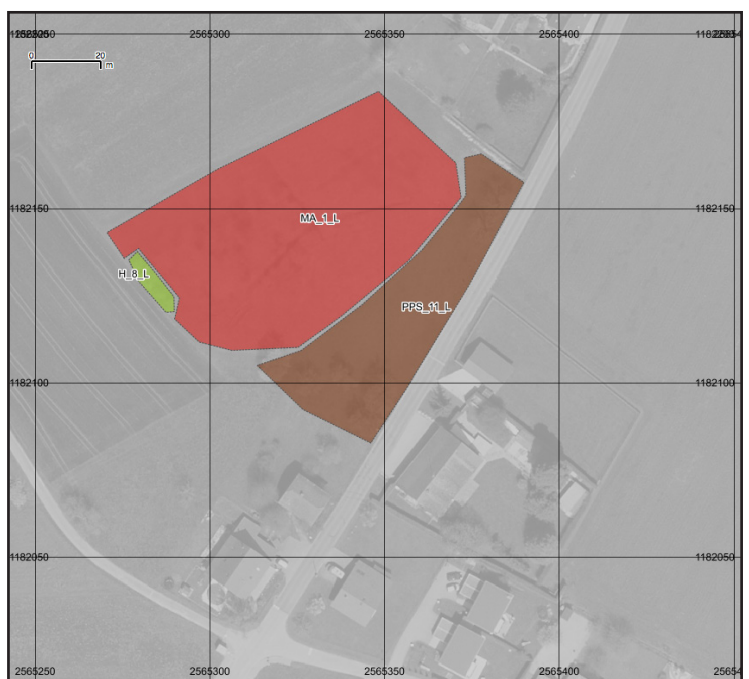
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 12

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564650 Y 1183767

Taille : 691 m²

Lieu-dit : Rapa

Parcelles : 273

Critères pour la mise sous protection :

Bande le long du canal, quelques indicateurs de maigreur et d'humidité.

Priorité 3

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

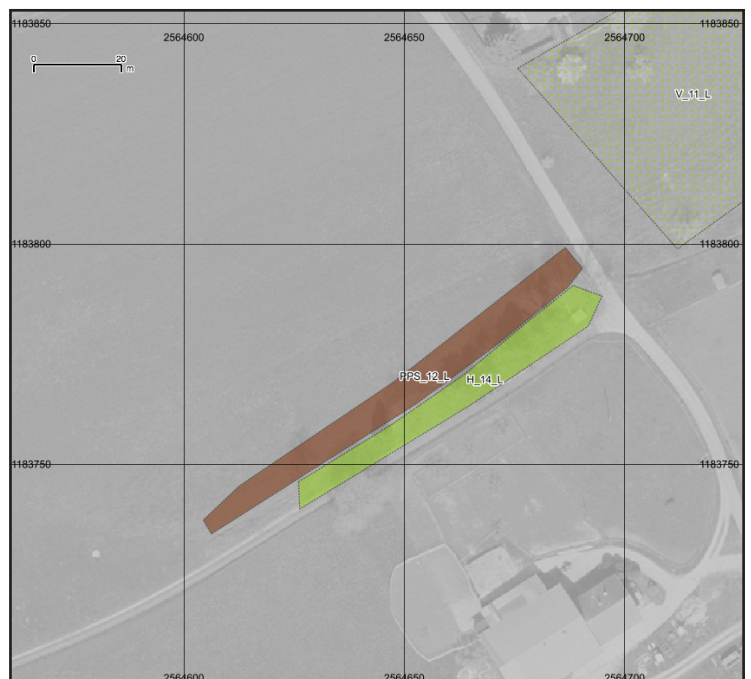
Remarques :

-

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 13

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2563533 Y 1182236

Taille : 1475 m²

Lieu-dit : Route de Fribourg

Parcelles : 122, 125

Critères pour la mise sous protection :

Prairie entre le verger et la route avec indicateurs de maigreur + bande le long de la route.

Actuellement exploitée en SPB

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 14

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2563978 Y 1182005

Taille : 2351 m²

Lieu-dit : Pré Cochin

Parcelles : 891

Critères pour la mise sous protection :

Belle prairie entre la route et le bosquet, grande surface + indicateur de maigreurs

Actuellement exploitée en SPB (qualité II)

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

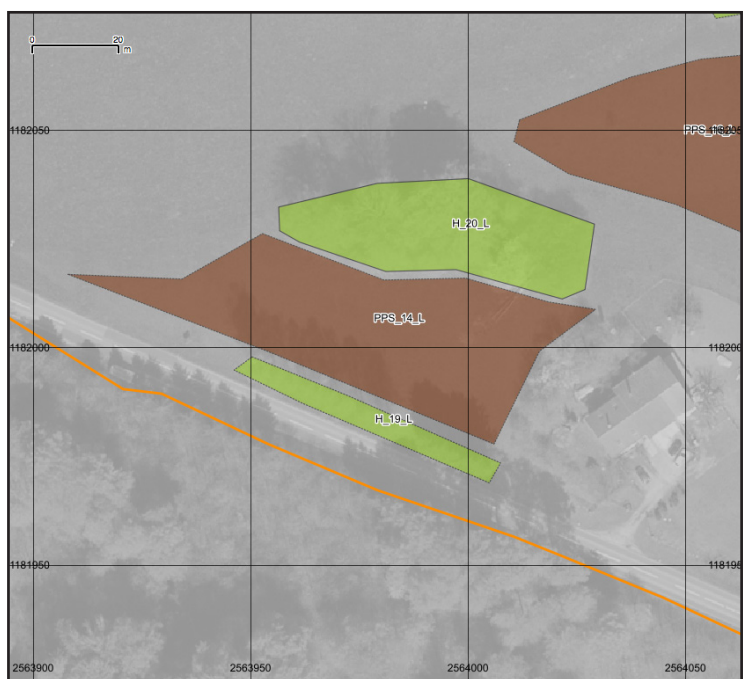
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 15

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2563936 Y 1182089

Taille : 349 m²

Lieu-dit : Les Côtes

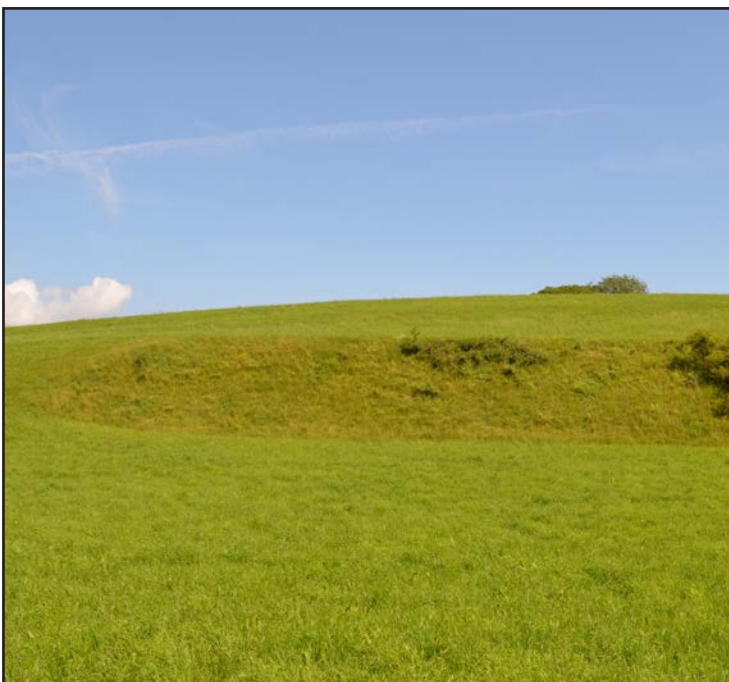
Parcelles : 528

Critères pour la mise sous protection :

Talus bien exposé et maigre, au cortège d'espèces intéressantes.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

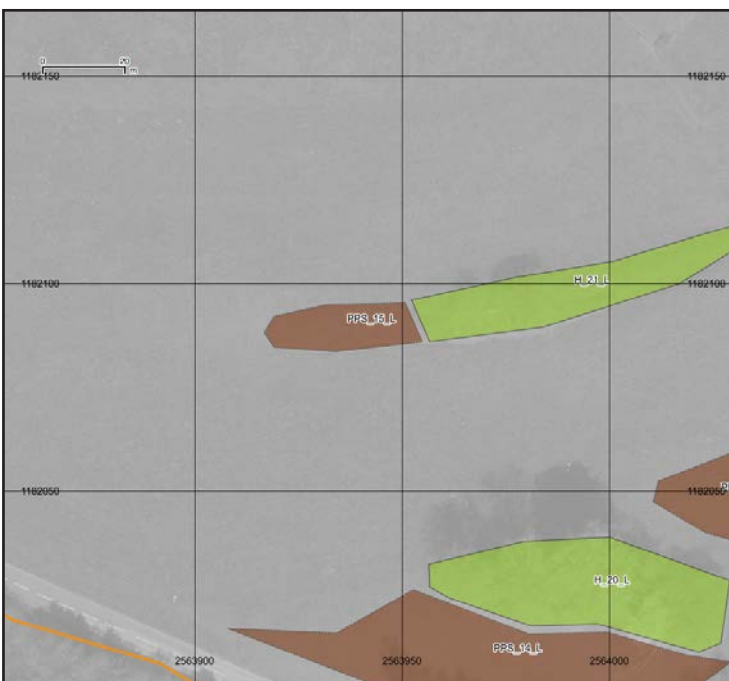
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 16

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564061 Y 1182046

Taille : 2597 m²

Lieu-dit : Pré Cochin

Parcelles : 891

Critères pour la mise sous protection :

Belle prairie surtout dans sa partie centrale, grande surface + indicateur de maigreurs.

Actuellement exploitée en SPB (qualité II)

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

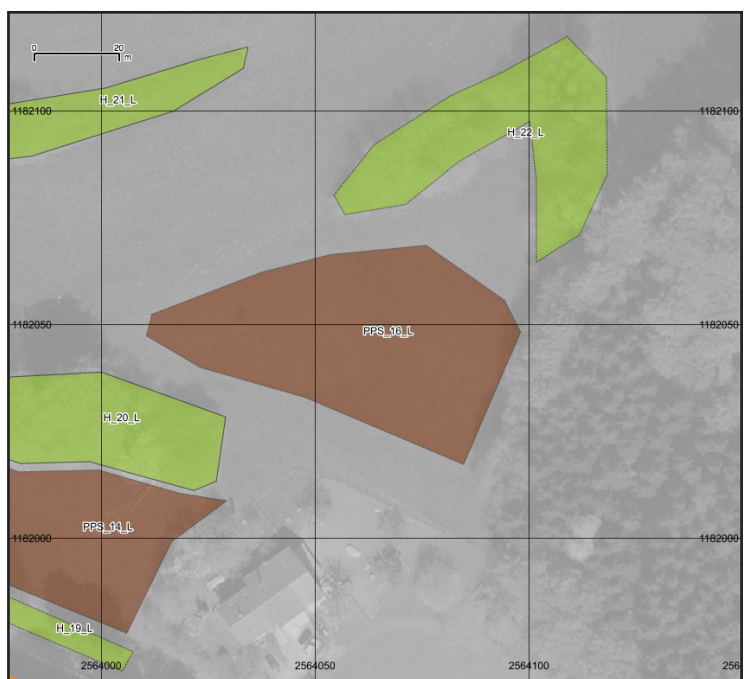
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 17

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564128 Y 1182285

Taille : 1611 m²

Lieu-dit : Les Côtes

Parcelles : 40, 5, 517, 518

Critères pour la mise sous protection :

Série de talus maigres exposés, avec quelques buissons.

Priorité 2

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

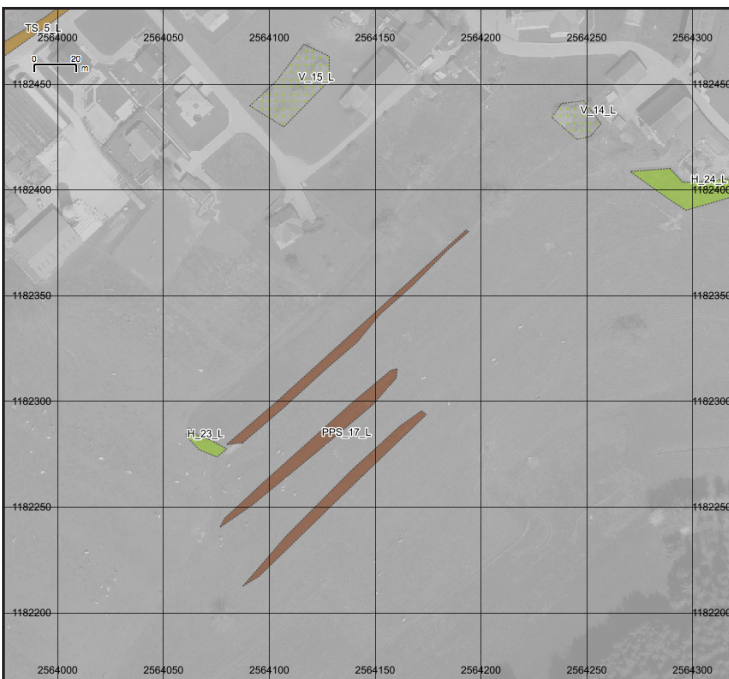
Remarques :

-

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 18

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564533 Y 1183953

Taille : 1097 m²

Lieu-dit : Bois Girard

Parcelles : 299

Critères pour la mise sous protection :

Prairie autour du réservoir, bonne diversité et indicateurs de maigreur.

Actuellement exploitée en SPB

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

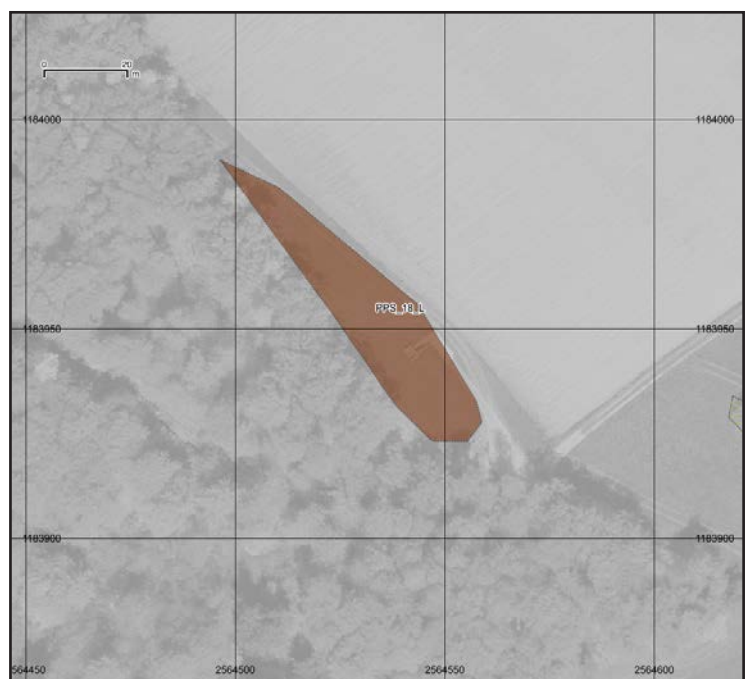
Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 19

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564980 Y 1184078

Taille : 4074 m²

Lieu-dit : Villeyre

Parcelles : 1188 AAB, 1260 A

Critères pour la mise sous protection :

Prairie sous le verger, présence d'une végétation plutôt extensive.

Priorité 2

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

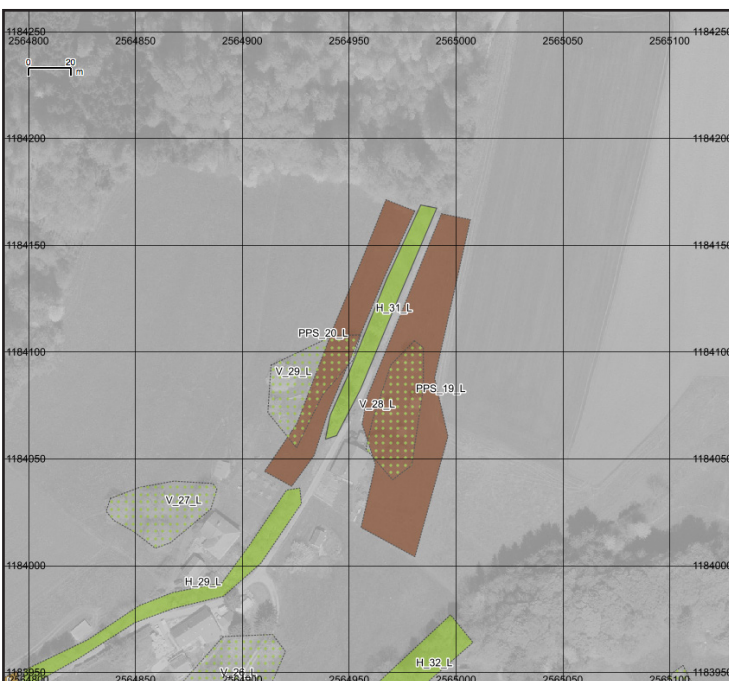
Remarques :

-

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 20

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564947 Y 1184104

Taille : 1845 m²

Lieu-dit : Bois Girard

Parcelles : 1190 AA

Critères pour la mise sous protection :

Pâturage extensif, plutôt intéressant contre la haie.

Actuellement exploité en SPB

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

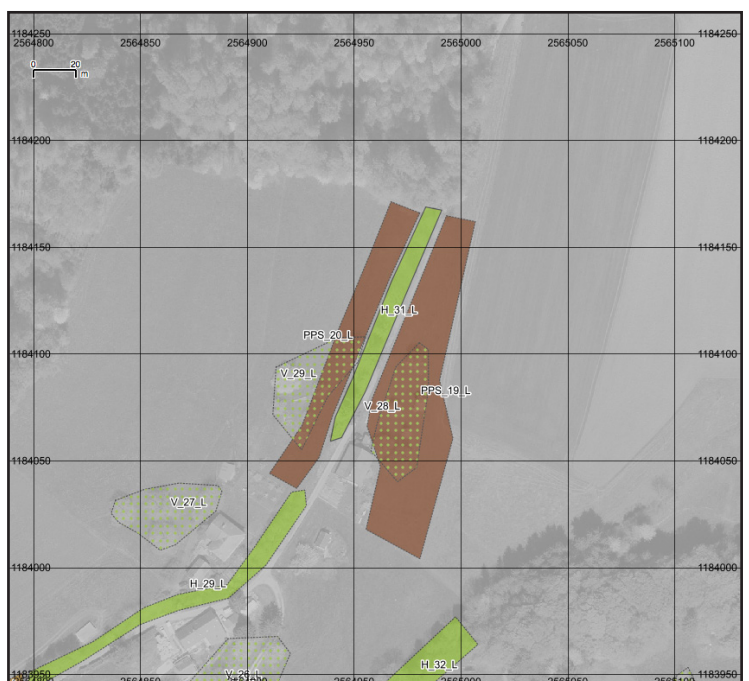
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 21

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565456 Y 1183505

Taille : 611 m²

Lieu-dit : Belleface

Parcelles : 1816, 850

Critères pour la mise sous protection :

Talus assez extensif, mais pas très bien exposé et peu fleuri. Quelques arbres et buissons.

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

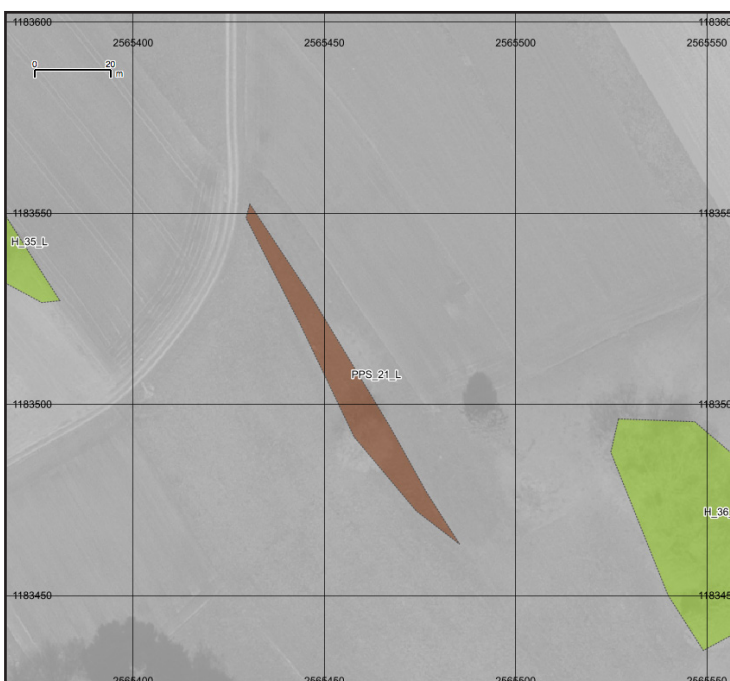
Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 22

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : oui

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565540 Y 1182938

Taille : 4110 m²

Lieu-dit : Proveraz

Parcelles : 1811, 1257, 213

Critères pour la mise sous protection :

Prairie extensive idéalement située dans une clairière.

Actuellement exploitée en SPB

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

PAZ

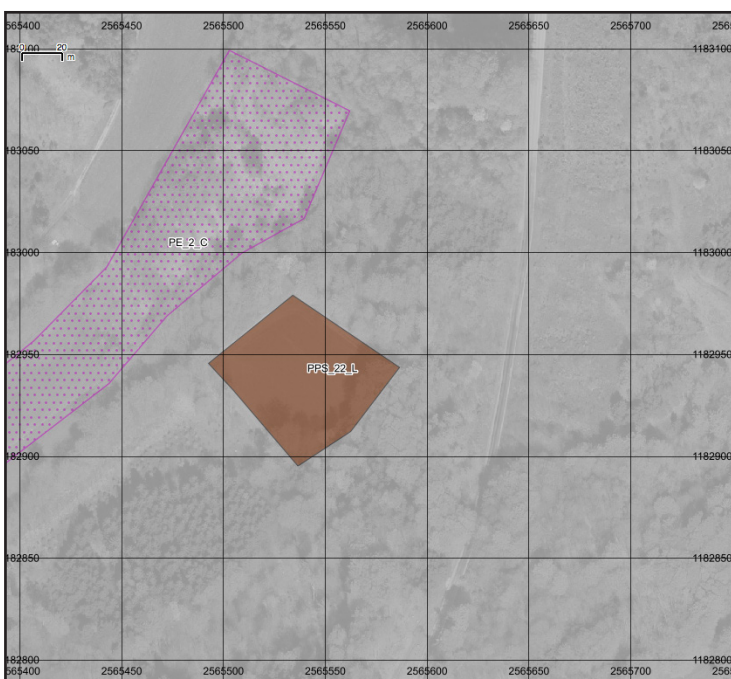
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 23

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566291 Y 1183075

Taille : 3301 m²

Lieu-dit : Champ devant l'Hôtau

Parcelles : 1559A, 1559B, 1174

Critères pour la mise sous protection :

Prairie extensive en bordure de forêt, espèces indicatrices de maigreur.
Actuellement en partie exploitée en SPB

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

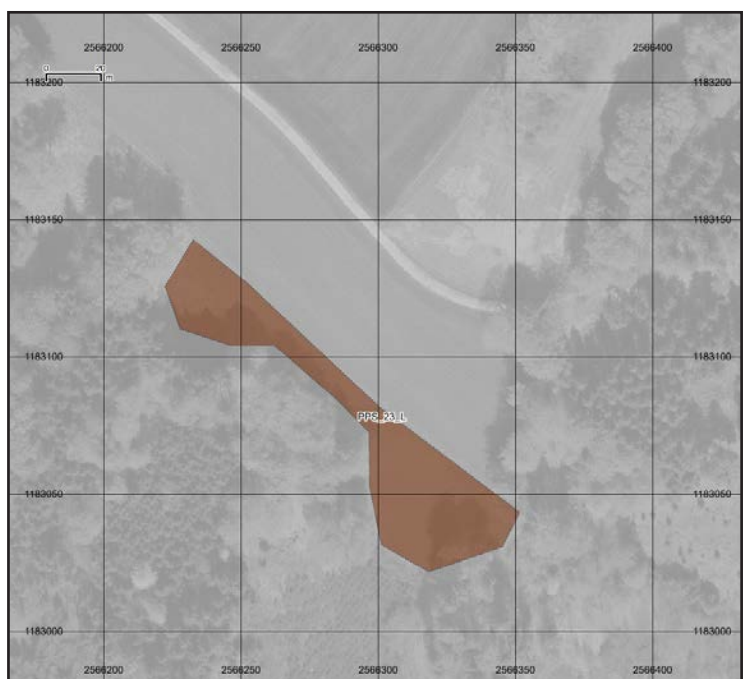
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 24

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566029 Y 1183507

Taille : 402 m²

Lieu-dit : Chalet Decez

Parcelles : 18

Critères pour la mise sous protection :

Petite surface entre le chemin et la haie du stand de tir. Très bonne diversité et bien fleuri.
Actuellement exploitée en SPB

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

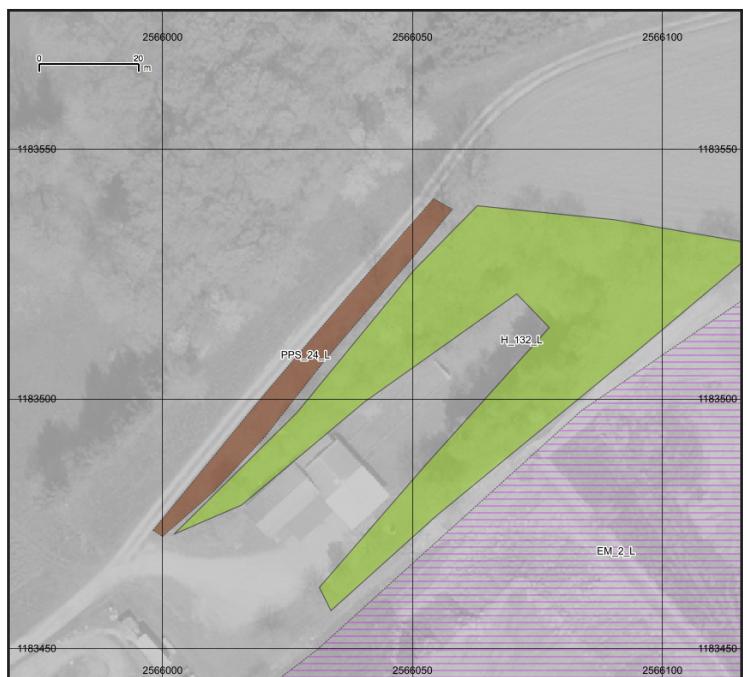
Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 25

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566472 Y 1183476

Taille : 3943 m²

Lieu-dit : Chalet Delez

Parcelles : 2008, 656

Critères pour la mise sous protection :

Prairie située dans une clairière. Pas vraiment d'indication de maigreur, mais bien située et avec un bon potentiel.

Actuellement exploitée en SPB

Priorité 3

Photo :



Autre forme de protection :

-

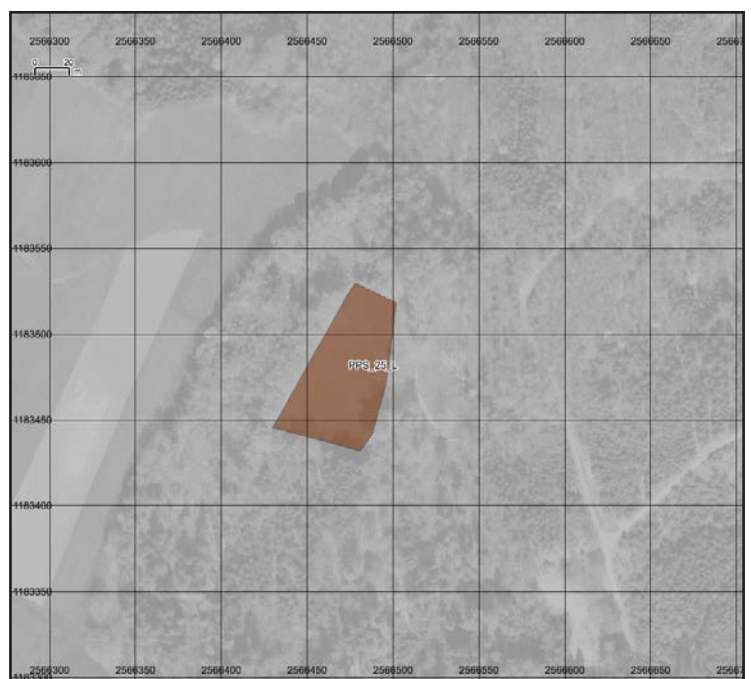
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 26

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565917 Y 1182956

Taille : 8976 m²

Lieu-dit : Chanéaz

Parcelles : 151, 542, 1841, 1158A, 1158B

Critères pour la mise sous protection :

Prairie extensive située dans une clairière. Quelques indicateurs de maigreur.

Actuellement exploitée en SPB, en partie en qualité II.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

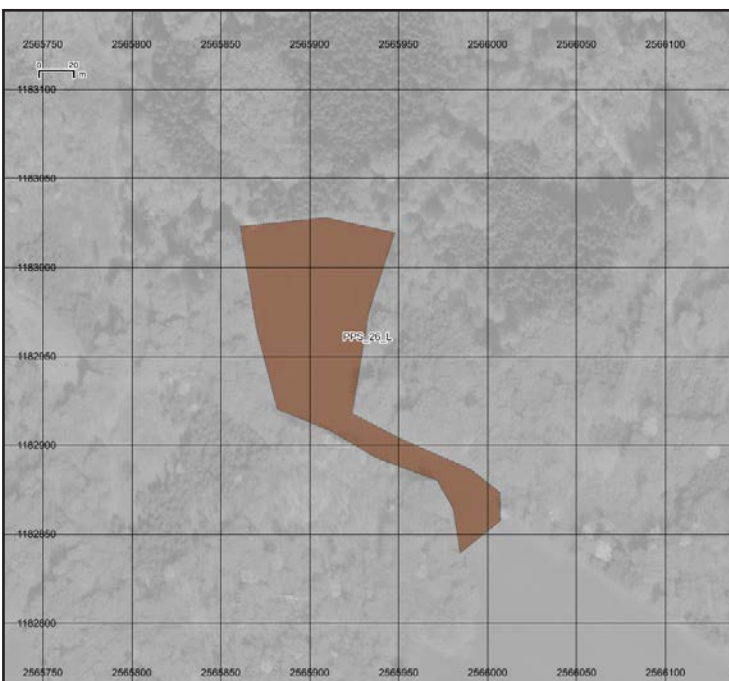
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 27

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565874 Y 1183610

Taille : 1714 m²

Lieu-dit : Pudichaz

Parcelles : 1199A, 1199B, 1199C

Critères pour la mise sous protection :

Pâturage extensif avec bonne exposition, contre la forêt.

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

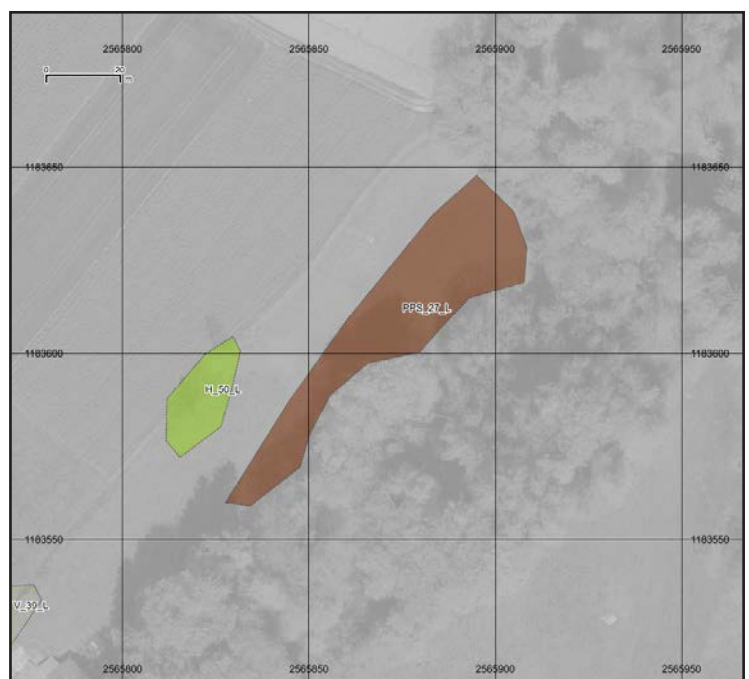
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 28

Importance : cantonale (en partie)

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : 6

Coordonnées centrales : X 2566022 Y 1184469

Taille : 366 m²

Lieu-dit : Pré de l'Etang

Parcelles : 205B

Critères pour la mise sous protection :

Petite surface à côté de la tour de Montagny sur le talus, maigre et bien fleurie.

Priorité 2

Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

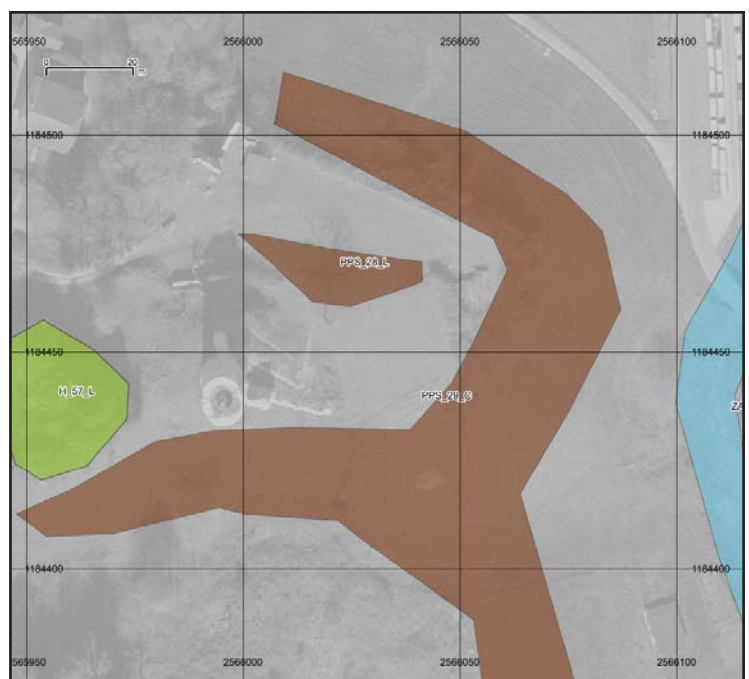
Remarques :

-

Photo :



Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 29

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2566037 Y 1184444

Taille : 11436 m²

Lieu-dit : Pré de la Vieille Grange

Parcelles : 1838, 55

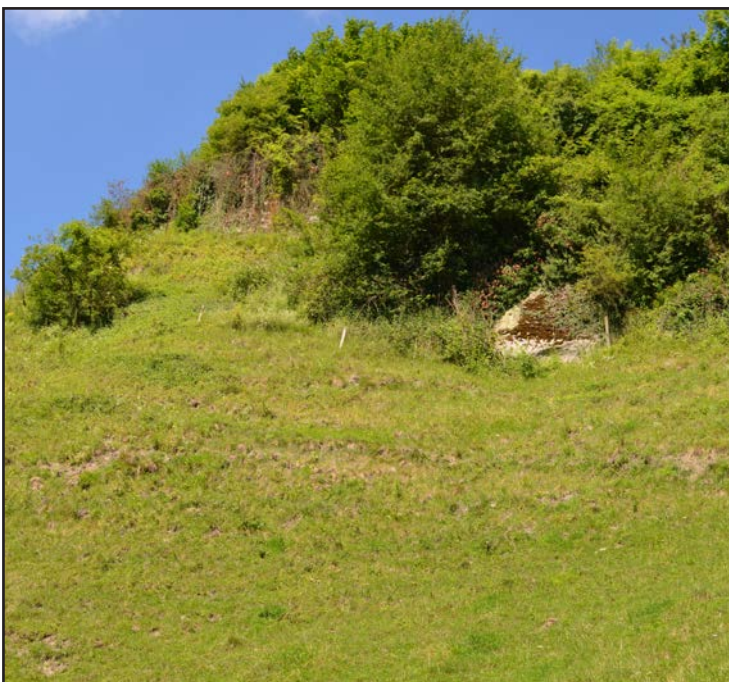
Critères pour la mise sous protection :

Pâturage extensif en forte pente situé autour de la tour de Montagny, bonne situation et exposition. Classé en partie dans l'inventaire prairies sèches d'importance cantonale.

Actuellement exploité en SPB, qualité II.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

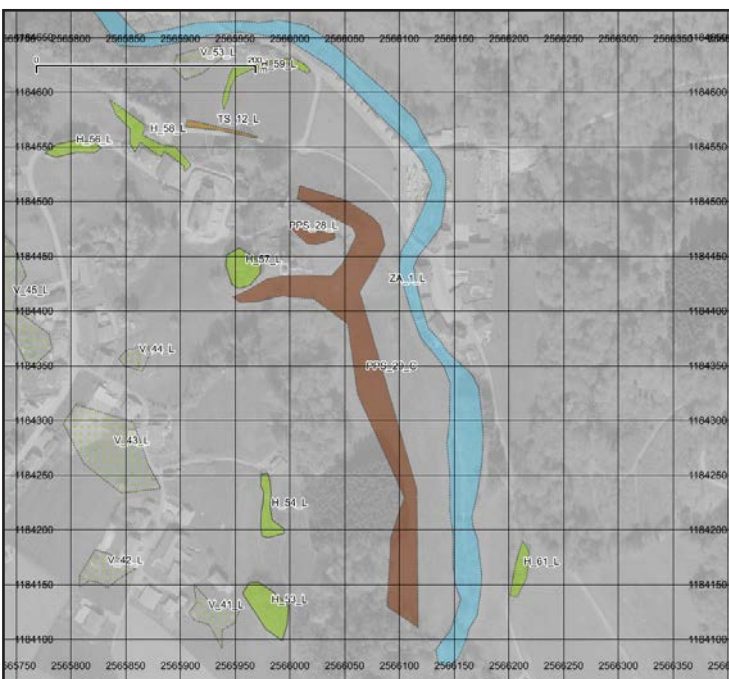
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 30

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565466 Y 1184581

Taille : 1920 m²

Lieu-dit : Rochemaubon

Parcelles : 1317, 4

Critères pour la mise sous protection :

Pâturage extensif intéressant dans sa partie en pente, quelques indicateurs de maigreur.

Bonne exposition, bon potentiel.

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

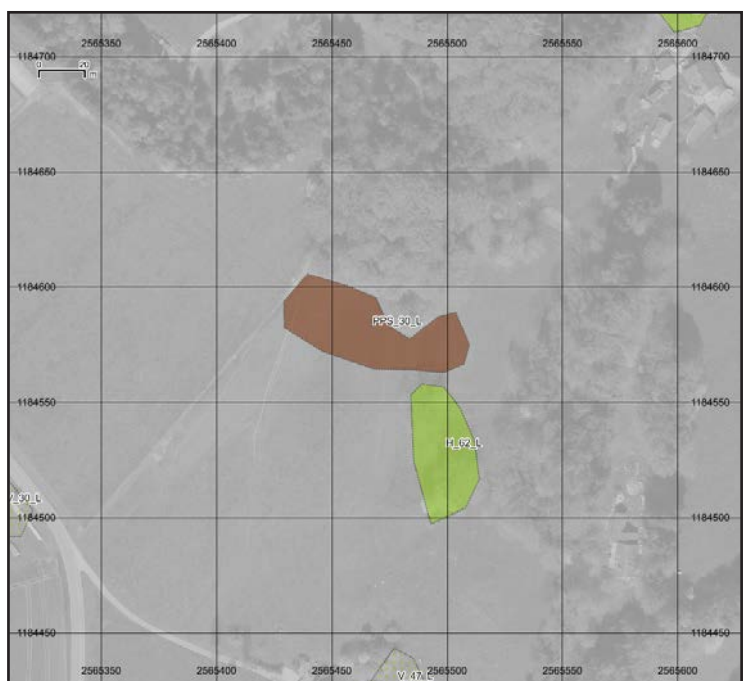
Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 31

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565503 Y 1185174

Taille : 2091 m²

Lieu-dit : Au Parchy

Parcelles : 259, 110

Critères pour la mise sous protection :

Pâturage extensif en dessous de la route, avec indicateur de maigreur.

Actuellement exploité en SPB

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

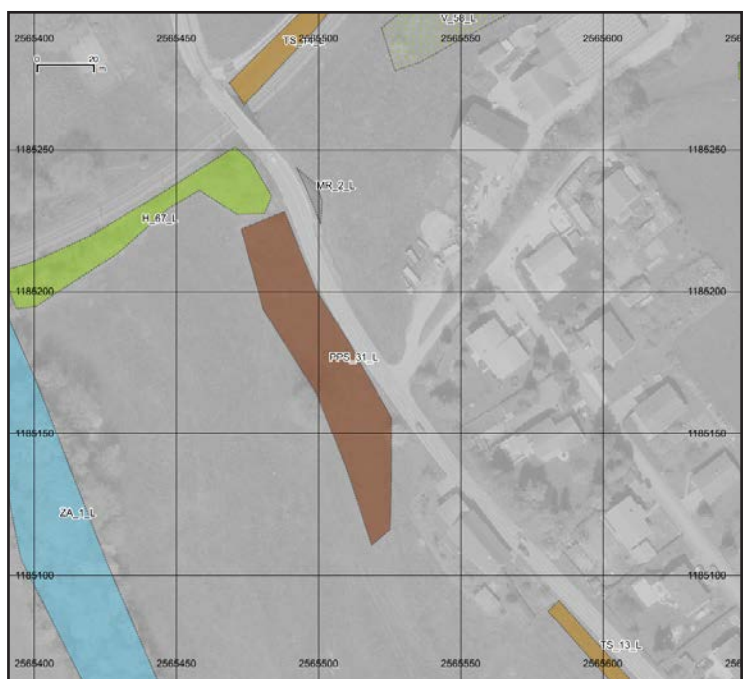
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 32

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564383 Y 1184772

Taille : 8061 m²

Lieu-dit : Petits Bas des Vernes

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Prairie extensive, surtout intéressante dans sa partie centrale.

Actuellement exploitée en SPB

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

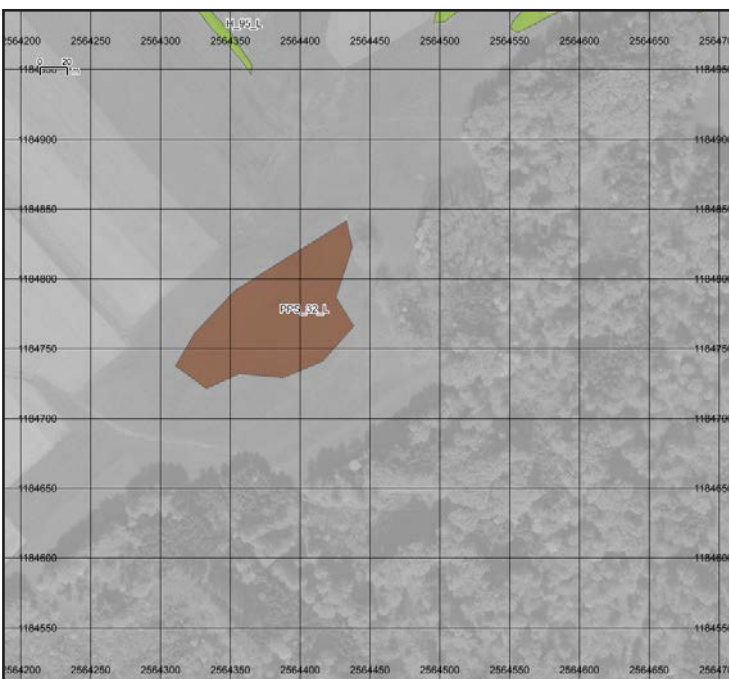
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 33

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2563636 Y 1186046

Taille : 2391 m²

Lieu-dit : Sur Montaugy

Parcelles : 2331, 2334, 2341, 2342

Critères pour la mise sous protection :

Bande de prairie le long de la haie en limite de commune. Belle diversité.

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

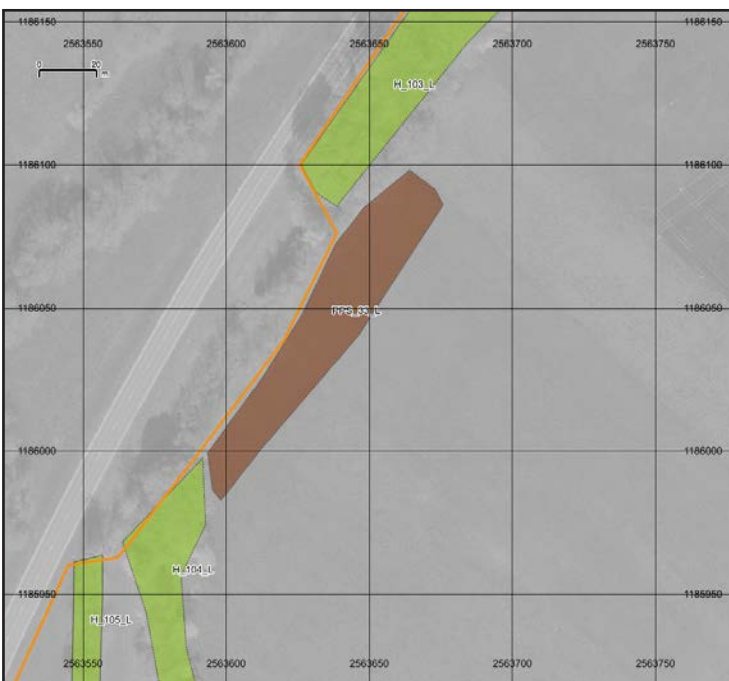
Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Carte de détail :



Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 34

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2563794 Y 1186154

Taille : 986 m²

Lieu-dit : Sur Montaugy

Parcelles : 2338

Critères pour la mise sous protection :

Talus avec bonne diversité et espèces intéressantes.,
bonne exposition SO.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

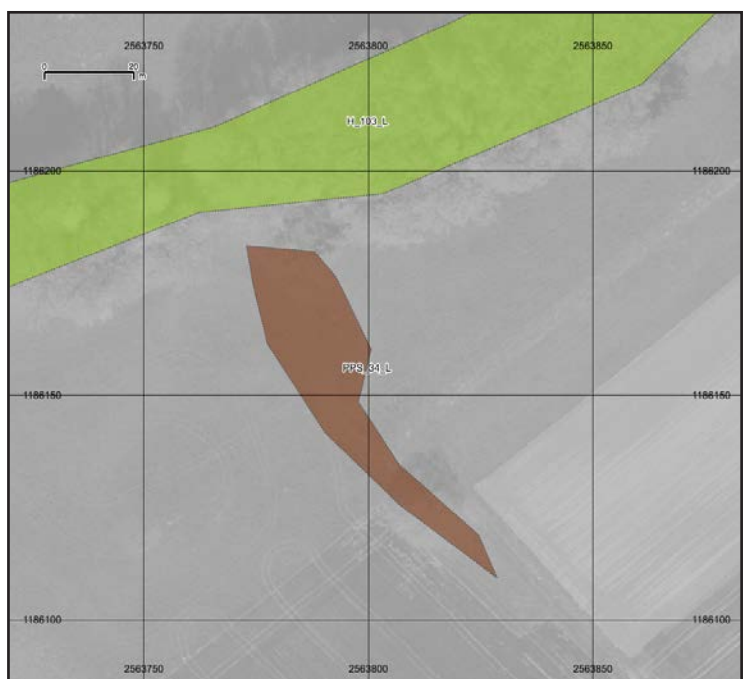
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche
après la montée en graine de la plupart des espèces
végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop
bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une
partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments
nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité éco-
logique, parfois de manière irréversible. Les fauches
précoces, surtout répétées d'années en années, sont
aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 35

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564884 Y 1185808

Taille : 2303 m²

Lieu-dit : Buissons

Parcelles : 2150

Critères pour la mise sous protection :

Prairie bien située avec beaucoup d'indicateurs de maigreur.

Actuellement exploitée en SPB.

Priorité 1

Photo :



Autre forme de protection :

-

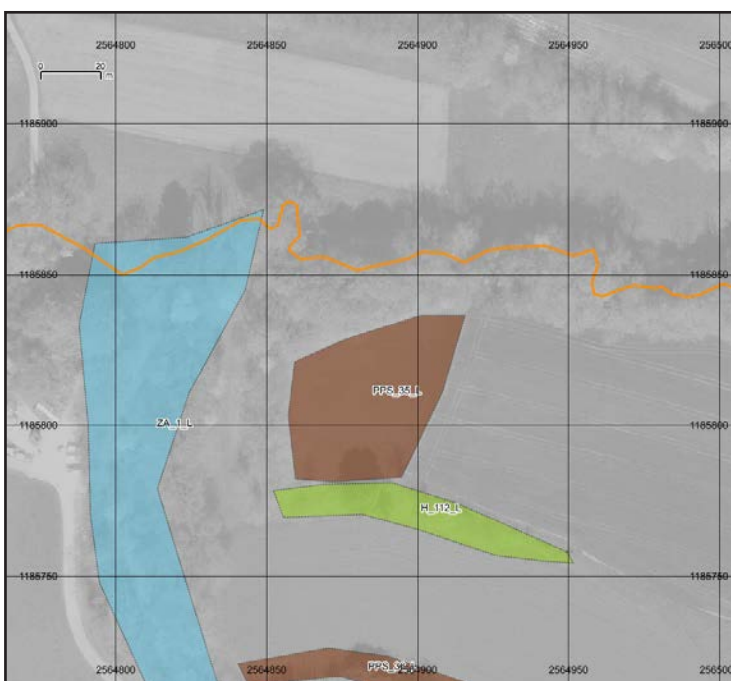
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 36

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2564953 Y 1185621

Taille : 3149 m²

Lieu-dit : Buissons

Parcelles : -

Critères pour la mise sous protection :

Bande herbeuse avec bonne diversité, mais probablement ensemencé récemment.

Actuellement exploité en SPB.

Priorité 3

Photo :



Autre forme de protection :

-

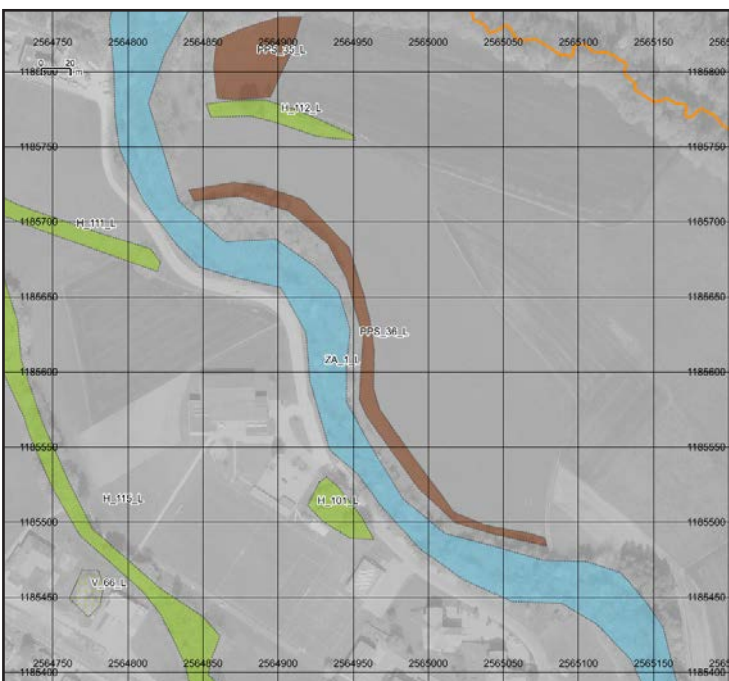
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-

Commune : Montagny

Date : juillet 2018

Type de biotope : PPS

Numéro : 37

Importance : locale

Mis sous protection au PAL / PAZ : non

Numéro inventaire existant : -

Coordonnées centrales : X 2565890 Y 1186080

Taille : 469 m²

Lieu-dit : Champs es Favres

Parcelles : 229

Critères pour la mise sous protection :

Partie haute du pâturage avec indicateurs de maigreur.

Priorité 2

Photo :



Autre forme de protection :

-

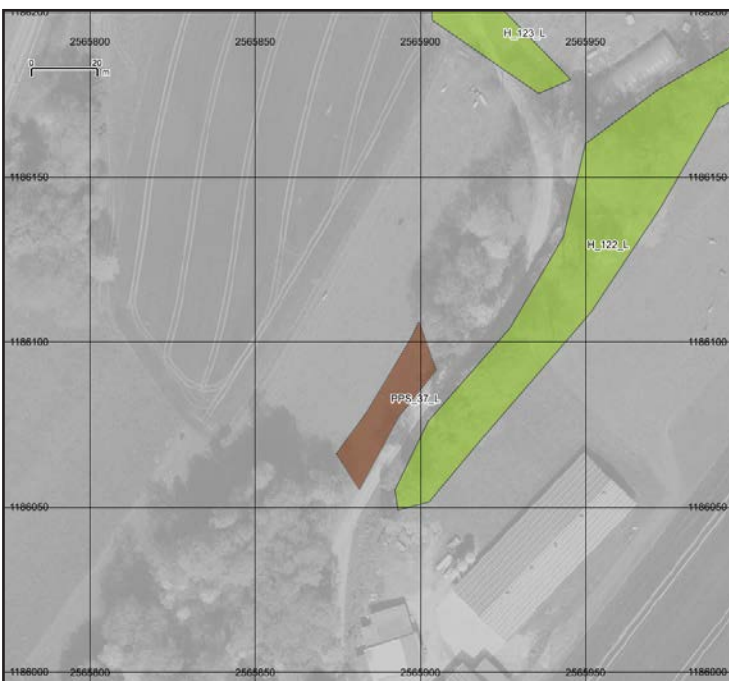
Description de la gestion :

Aucune fumure ou apport d'engrais, première fauche après la montée en graine de la plupart des espèces végétales (au minimum 15 juin), ne pas faucher trop bas (10 cm), laisser sécher le foin au sol. Laisser une partie non-fauchée chaque année.

Responsabilités :

Exploitant et propriétaire du terrain

Carte de détail :



Menaces :

Mauvaise gestion. Principalement l'apport d'éléments nutritifs (engrais, lisier, fumier) diminue la qualité écologique, parfois de manière irréversible. Les fauches précoces, surtout répétées d'années en années, sont aussi un facteur important diminuant la biodiversité.

Remarques :

-